CITÉ LIBRE

Vol. 1, no 4 Décembre 1951

SOMMAIRE

Quatre fois l'an 4 50 cents le numéro

Cité libre

Administration: 3492 Prud'homme, Montréal

Vol. 1, no 4 — Décembre 1951

La querelle des instituteurs

Confessant ses intentions, *CITE LIBRE* s'engageait, voici quelques mois, *à situer nos problèmes*. Formule qui semble timide lorsqu'elle se trouve énoncée dans l'abstrait mais qui prend un sens redoutable face à la complexité d'une situation concrète.

Or, le problème des instituteurs montréalais, qui occupe dans nos journaux une place démesurée, que l'actualité la plus retentissante n'arrive pas à rejeter dans l'ombre, constitue pour le sens critique un véritable défi. Il semble que de jour en jour, avec chacune des nombreuses interventions qui viennent le compliquer, ce problème s'éloigne de toute solution vraiment satisfaisante et dérive vers ces régions de la conscience où l'opinion publique relègue les conflits qu'elle a renoncé à comprendre.

Où se situe désormais la querelle des instituteurs? Sur plusieurs plans à la fois. Elle met en jeu, peut-être pas, comme on l'a dit, l'ordre moral tout entier, mais certainement la paix des écoles, une application concrète de la justice, un aspect important de la liberté syndicale. Elle pose même, d'une façon caractéristique, le problème de la liberté tout court dans le contexte canadien-français.

* * *

D'aucuns nous trouveront présomptueux d'en discuter ici après un tel préambule. Nous croyons toutefois qu'il serait trop simple de démissionner en face d'un problème pour la seule raison qu'il est complexe. Nous n'avons pas d'ailleurs la prétention d'y proposer une solution définitive mais plus modestement d'en analyser les diverses données et de tirer les leçons qui s'en dégagent. Toute crise qui secoue notre milieu est un enseignement sur nous-mêmes, enseignement qui doit être reçu, sans quoi nous n'arriverions jamais à dépasser nos malaises de croissance.

D'autres mettront en doute l'utilité de nos propos, sous pré-

texte que la querelle n'est pas à discuter mais à résoudre et que trop d'encre a déjà coulé. On se demandera à quel titre *CITE LIBRE* s'attaque à ce problème et ce que notre revue peut apporter de neuf. La réponse à cette question est fort simple.

Car le rôle de *CITE LIBRE*, pour ceux qui l'ont compris, consiste précisément à poser nos problèmes dans une lumière crue, sans tenir un trop grand compte des nécessités stratégiques et des solutions immédiates. C'est André Laurendeau qui écrivait dans l'*Action nationale*, après notre deuxième livraison, les lignes qui suivent:

"... comme plusieurs sujets paraissent plus ou moins tabous, vous n'en trouverez d'échos nulle part, ou des échos tellement assourdis qu'on n'y discerne plus rien. (...) Il en résulte de sérieux malentendus."

Et plus haut, M. Laurendeau avait parlé de "problèmes que *CITE LIBRE* n'a pas inventés mais qu'elle a pour mission de porter au grand jour".

Se trouvera-t-il beaucoup de lecteurs pour contester que la querelle de l'Alliance a réveillé dans nos consciences beaucoup plus d'échos que les journaux n'en ont fait connaître? Et quand Son Excellence Monseigneur Léger notait, dans son discours du 4 juillet, que seuls les communistes avaient réagi à son intervention par une "vive opposition", ne fûmes-nous pas nombreux à songer que bien d'autres oppositions non moins vives renonçaient à s'exprimer? *CITE LIBRE* veut situer le problème. Il nous semble important de poser du moins les questions que nous sommes plusieurs à formuler au dedans de nous-mêmes. Car des réponses que nous apporterons (ou que nous négligerons d'apporter) à ces questions dépend le profit que nous saurons tirer pour l'avenir d'une crise déjà trop longue.

PRELIMINAIRES

a) *La situation des instituteurs*

Traiter de l'Alliance comme d'un simple problème syndical, c'est commettre au départ une erreur de perspective qui faussera par la suite tout jugement. Car un problème d'instituteurs laïques, au Canada français, se complique fatalement de cette donnée fondamentale: le quasi-monopole du clergé et des communautés religieuses en matière d'éducation.

Il est donc inévitable que toute question syndicale en matière scolaire aboutisse tôt ou tard entre les mains du pouvoir religieux.

Non seulement l'Eglise garde ici, à juste titre, un droit de regard sur toute matière d'éducation (ce qu'elle fait dans tous les pays) mais, traditionnellement, le clergé voit chez nous comme

son fief tout le domaine de l'école, à tous les degrés, et s'y trouve mêlé en permanence sur le plan temporel aussi bien que sur le plan spirituel.

Quand un instituteur se présente devant une commission scolaire, ce n'est pas un ouvrier de statut normal qui s'exprime; c'est un travailleur de seconde zone, qui occupe la plupart du temps un poste mineur sous l'autorité temporelle d'un clerc ou d'un religieux. Ceci n'est pas un jugement de valeur mais une simple constatation de faits. Avec plus de la moitié des effectifs scolaires dans Montréal, les laïcs dirigent à peine le tiers des écoles. Et le bilan de la Province nous montrerait les laïcs seuls à l'œuvre dans les écoles de rangs, rarement aux postes supérieurs dans les écoles de villages, pullulant dans les basses classes d'institutions dirigées par des religieux.

Il est à remarquer qu'au cours du débat dont nous sortons, très rares furent les allusions à cette situation de fait capitale. On n'a pourtant pas besoin d'être grand clerc pour deviner qu'un tel état de choses détermine chez les instituteurs en cause un complexe psychologique inévitable et développe chez eux une sensibilité toute particulière. Pour situer le problème de l'Alliance, pour en comprendre le caractère explosif et les rebondissements sur le plan de l'Eglise, il faut garder ces faits en mémoire. Vue dans cette perspective, l'impasse actuelle prend l'ampleur d'une tragédie dont les retentissements sur le plan religieux dépassent de beaucoup en gravité les conséquences proprement syndicales.

* * *

b) *La grève de 1949*

Pour ceux en effet qui ont observé la chose d'un strict point de vue syndical, la lutte de l'Alliance a perdu tout intérêt depuis la grève de janvier 1949. Lorsque, après une semaine de chômage volontaire, l'Alliance a décidé de reprendre le travail sans assurance aucune sur les termes de son contrat, il devenait évident pour tout syndiqué aguerri qu'elle signait son propre arrêt de mort.

Tout d'abord, il est extrêmement rare qu'un syndicat survive à une grève perdue. La rentrée au travail est un aveu de faiblesse dont l'employeur profite pour s'assurer une victoire totale. Or, dans le cas de l'Alliance, il s'agissait d'une grève illégale aux yeux du gouvernement, d'un gouvernement irrité d'avance contre les forces syndicales qu'il savait hostiles à son pouvoir. Rappelons-nous que tout cela se passait en pleine crise du Bill n° 5, à quelques semaines de la grève de l'amiante et du cartel ouvrier.

Est-il *juste* qu'un syndicat soit détruit quand il a perdu une

grève? La réponse à cette question est évidemment négative, mais théorique dans l'état actuel de notre société. Qu'on étudie les dossiers syndicaux: il est douteux qu'on trouve même une exception pour confirmer la règle de l'employeur vindicatif. Invariablement, le syndicat meurt de sa défaite.

Faut-il donc se demander pourquoi l'Alliance a posé ce geste contraire à ses intérêts, en dépit de mises en garde répétées? Formulons trois hypothèses: candeur, incertitude de soi, idéalisme.

Candide, l'Alliance et son Conseil exécutif pouvaient l'être encore. Il s'agissait de leur première grève. Peut-être ont-ils cru que, la menace une fois suspendue sur la tête des commissaires, ces derniers craindraient désormais la force syndicale et traiteraient de bonne foi? C'était mal juger la position de l'employeur qu'une grève durcit inévitablement à moins qu'elle ne soit gagnée.

Incertitude de soi? La grève demande de lourds sacrifices et personne ne peut jurer d'avance que les grévistes tiendront jusqu'au bout. L'opinion publique, même acquise aux grévistes comme elle l'était alors, reste toujours instable, imprévisible dans ses sautes d'humeur et ses volte-face.

Quant à l'idéalisme, c'est l'hypothèse la plus plausible, à notre avis, celle en tous cas que nous adopterons pour les fins de cet article. Car non seulement l'Alliance, mais tous les instituteurs et leurs amis furent à ce moment-là victimes d'un idéalisme flagrant dont nous n'avons pas encore mesuré toutes les désillusions.

* * *

Quittons en effet le point de vue strictement syndical. Malgré la grève perdue, on se refusait à croire que l'Alliance, avec une cause aussi évidemment juste que la sienne, pourrait jamais être écrasée par les forces qui s'attaquaient à elle.

Qui donc, en effet, a jamais contesté la justesse de ses réclamations, hors les commissaires et M. Maurice Duplessis? Etait-il donc possible que dans une ville comme Montréal, avec une commission scolaire où siégeaient trois prêtres, les instituteurs n'arrivassent pas à faire triompher la justice sur la vindicte et la pingrerie? L'Alliance aurait à combattre; elle passerait encore quelques mauvais quarts d'heure; peut-être même devrait-elle faire face à des trahisons intérieures, à l'inévitable "scab", prototype hideux de la lâcheté, qui porte aussi bien le faux-col blanc que la salopette. Mais personne ne voulait croire que ces forces conjuguées auraient raison du syndicat.

Non. Nous avions tous confiance. Et la suite de l'histoire relève du cauchemar ou plutôt d'une réalité que nous devons aujourd'hui regarder en face.

QUELQUES FAITS

Etablissons d'abord quelques faits, indiscutés pour la plupart et tous indiscutables.

Le premier nous est signalé par le "Rapport sommaire" du Tribunal d'honneur. C'est le réveil de l'Alliance comme agent négociateur après une longue période de léthargie fort explicable. "Fondée déjà il y a une trentaine d'années, disent les trois arbitres, l'Alliance a été, durant la première partie de sa carrière, présidée la plupart du temps par des représentants de la Commission scolaire."

Un syndicat présidé par le patron, la situation est trop profondément ridicule pour qu'il faille s'y attarder. Mais vers 1944, un réveil syndical se manifeste par toute la Province. Pour l'Alliance des instituteurs, ce réveil prend un nom: il s'appelle Léo Guindon. M. Guindon est lui-même instituteur. Porté à la présidence, il fait face à une situation invraisemblable dont nous ne citerons qu'un fait: le traitement des instituteurs montréalais n'a pas été augmenté depuis 1919. On voit ce que la Commission scolaire de Montréal avait retiré de la présence de ses fonctionnaires à la présidence du syndicat.

Président, M. Guindon court au plus pressé: les salaires. Nous n'entreprendrons pas de retracer ici la chronique détaillée de l'action syndicale entreprise. Citons seulement les allusions transparentes de Son Excellence dans son discours du 4 juillet dernier:

"Or, depuis un certain nombre d'années, et nous sommes tous d'accord là-dessus, a dit Mgr Léger, grâce au dévouement inlassable d'un de vos chefs surtout, vous avez connu un essor remarquable. Et en justice, il faut le reconnaître."

Or, cet essor remarquable devait s'arrêter en 1951: sur quel obstacle? Il est intéressant de le noter: sur le refus de la Commission scolaire de constituer un comité de griefs.

Entre temps, bien des choses s'étaient passées. Il y avait eu le refus d'augmenter les traitements, cause de la grève de 1949, mais la Commission devait bientôt se raviser et verser près d'un million à ses instituteurs, grâce à un impôt récent mais depuis longtemps prévu. La dernière pierre d'achoppement, toutefois, le différend ultime qui devait prendre fatalement une valeur de symbole, c'est la constitution d'un comité de griefs, à quoi il faut ajouter le congé sans solde au président de l'Alliance.

De ces demandes syndicales, ni l'une ni l'autre ne paraît extravagante aux protagonistes de la présente querelle, de quelque côté de la barricade qu'ils se trouvent placés. Son Excel-

lence a promis formellement aux instituteurs d'insister auprès de la Commission pour qu'elle concède les deux points. Le Tribunal d'honneur, plus timidement, a quand même recommandé ces mesures.

Mais ce qui frappe davantage encore que le caractère raisonnable de ces deux demandes, c'est leur importance capitale pour la vie d'un syndicat. Que pourrait valoir, en effet, une Alliance sans président "libéré", comme on dit en langage du métier, c'est-à-dire occupé en permanence à l'action syndicale? Et quel instituteur prendra le risque d'agir comme président s'il n'est pas certain, en cas de démission ou de défaite aux élections, de pouvoir se replier sur un poste scolaire où il pourra gagner sa vie dans sa profession? Refuser le congé sans solde, c'est donc menacer directement la vie du syndicat. Et notons que la Commission a retiré cette clause du contrat après l'avoir signée pendant plusieurs années, ce qui constituait une provocation directe.

Quant au comité de griefs, non seulement il est d'usage courant parmi tous les ouvriers salariés, mais on imagine à peine qu'un syndicat puisse exister sans lui. Que vaudrait en effet l'association professionnelle qui ne pourrait défendre individuellement ses membres que par des recours multiples et répétés à l'arbitrage? Elle se trouverait bientôt devant un dilemne: ou bien abandonner les plaignants à leur sort ou bien s'empêtrer dans des plaidoieries sans fin pour le moindre grief et se bâtir ainsi une réputation de chicanière.

Mais la Commission des Ecoles catholiques de Montréal n'a pas craint d'afficher ses dispositions antisyndicales. Quand elle a voulu rompre définitivement avec l'Alliance, ce sont les clauses qu'elle a choisies comme motifs de son refus.

Enfin, notons ce dernier fait, jamais les commissaires ecclésiastiques de cette Commission ne se sont élevés publiquement contre le refus, jamais ils n'ont fait connaître leur dissidence. Ils ont laissé croire au public qu'ils appuyaient à fond cette politique indéfendable. Deux sont maintenant disparus de la Commission, mais leur démission n'a rien eu d'une protestation. Elle a d'ailleurs été présentée une fois tous les ponts rompus, au plus fort de la querelle que nous étudions ici, alors qu'elle ne pouvait plus exercer sur le déroulement du conflit aucun effet sérieux.

DIVISIONS

Ces quelques faits rappelés, il est temps d'aborder un autre aspect de la question, celui qui domine aujourd'hui tous les autres: la division entre les instituteurs eux-mêmes.

Avant d'entreprendre l'analyse, une précision:

CITE LIBRE parle ici au nom du public, c'est-à-dire des profanes en la matière puisque aucun de nous n'a été mêlé à l'histoire interne des difficultés en cause, aucun n'a eu accès aux pièces secrètes du débat, si toutefois il en existe. Nous devons donc baser notre opinion, tout comme fait le public, sur les documents publiés au grand jour et sur les faits publiquement signalés. Nous écartons donc systématiquement toutes les rumeurs, qu'elles soient attribuées à Mgr l'Archevêque, à M. Guindon, ou à la Commission scolaire.

Ceci dit, revenons pour un instant à la grève de 1949. Elle devait fournir un point de départ à tous les mécontents qu'abritait l'Alliance. Mais à ce moment-là, leur nombre était infime. Existe-t-il un seul syndicat qui n'en compte pas quelques-uns, quand il doit travailler avec deux mille membres? Trois cents instituteurs ont refusé de faire la grève, la plupart par indifférence. Mais pour une poignée de mécontents, une vingtaine au plus, cette abstention était une défection véritable.

Cette vingtaine, dont la plupart affichaient sans vergogne leur sympathie aveuglément patronale, devait se constituer en un syndicat jaune des plus typiques: l'Association des Professeurs des Ecoles catholiques de Montréal, sous la présidence d'un M. Huberdeau. Mais cette réaction caractéristique de mécontents éternels, qui cherchent une occasion plutôt qu'une raison de diviser le syndicat, devait tourner court. Elle était si compromise dès le début que les dissidents de l'avenir devaient la négliger, le moment venu, et en fonder une troisième: l'Association des Instituteurs catholiques de Montréal.

Avant qu'ils en arrivent là, toutefois, plus d'une année devait s'écouler. En décembre 1950 et janvier 1951, à la demande de Mgr Léger, les pourparlers reprennent. Mais ils s'achoppent bientôt à la question du Comité de griefs.

"D'après notre enquête, relatent les trois arbitres, l'attitude de l'Alliance (qui réclame le Comité de griefs) produit un profond mécontentement chez plusieurs instituteurs. Ceux-ci étaient d'avis d'accepter, pour le moment, la convention collective offerte par la Commission, quitte durant les années à venir à obtenir les modifications qui s'imposeraient, d'autant plus que l'Association des instituteurs catholiques de langue anglaise avait conclu un accord avec la commission. Ce mécontentement s'accroit encore lorsque vous décidez de rappeler l'aumônier que vous aviez donné à l'Alliance quelques mois plus tôt."

"Le mouvement de scission qui s'était dessiné auparavant s'accentue alors parmi les membres de l'Alliance et aboutit vers mars 1951 à la formation d'un nouveau syndicat professionnel d'instituteurs: l'A.I.C.M."

L'AUMONIER

Notons qu'ici, le rapport des trois arbitres se fait très laconique; plusieurs lecteurs ont cru deviner pourquoi.

Il est en effet très difficile de justifier l'attitude de syndiqués qui refusent la décision démocratique de la majorité pour saboter leur association professionnelle en y provoquant une scission. Nous comprenons les mécontents: la lutte syndicale était longue et se faisait pénible. Mais il est impossible d'admettre leur attitude alors que la majorité des instituteurs avait décidé de poursuivre le combat jusqu'au bout.

De plus, le rapport du Tribunal d'honneur cite le retrait de l'aumônier comme une cause importante du mécontentement au sein de l'Alliance; il le donne en fait comme le facteur déterminant qui aboutit, quelques mois plus tard, à la constitution d'un syndicat rival.

Or, qu'est-ce donc qui a amené le retrait de M. l'abbé Ovila Bélanger? Les seuls faits connus sont les suivants.

L'Exécutif de l'Alliance conseillait à ses membres de recourir une fois de plus à l'arbitrage pour juger des points qui restaient en litige. Il faut reconnaître objectivement que cette procédure était parfaitement défendable, puisqu'un tribunal d'arbitrage venait de concéder, aux instituteurs de Valleyfield, les deux clauses réclamées par l'Alliance.

Mais voici qu'à une assemblée du syndicat, celle précisément où l'on devait voter pour ou contre le recours à l'arbitrage, M. l'abbé Bélanger fait une déclaration contre cette procédure. Il invoque la paix scolaire, l'exemple à donner aux enfants, la nécessité de mettre fin au plus tôt à une querelle qui dure depuis très longtemps.

Il ne donne pas un ordre; il donne son point de vue et formule une suggestion. Les instituteurs en écoutent la lecture puis, au vote secret, décident pour l'arbitrage, par une écrasante majorité — vingt votes seulement contre la mesure.

Quelques jours plus tard, Mgr Léger retire M. Bélanger de son poste auprès de l'Alliance et ne le remplace pas.

Ce geste, qui ne s'accompagne d'aucune explication, laisse le public dans une grande perplexité. Doit-on l'expliquer comme un blâme intégral au syndicat, une déclaration publique de non-confiance? Cela n'est guère possible puisque jamais, jusque là, Mgr Léger n'a formulé le moindre reproche à l'endroit de l'Alliance, intervenant au contraire pour inciter la Commission à négocier.

Quant à l'interpréter comme une condamnation du vote qui vient d'être pris en faveur de l'arbitrage, tous les esprits sérieux s'y refusent. Un tel vote, en effet, n'avait rien en soi d'immoral. Il est prévu par la loi, personne n'en a jamais contesté la validité;

et le recours à l'arbitrage, auquel il donnait lieu, est aussi une procédure parfaitement normale.

Le vote marquait-il un manque de respect pour l'aumônier? C'est là une affaire d'interprétation, sans aucun doute, mais de nombreux précédents nous feraient douter d'une conclusion hâtive en cette matière. Il arrive en effet très souvent, dans les syndicats confessionnels, que les membres diffèrent d'opinion avec les aumôniers sur des problèmes de cette nature. Or, à moins que l'aumônier ne commande au nom de l'Eglise, à moins qu'il n'invoque son autorité en matière de doctrine et de morale, à moins qu'il ne prévienne expressément les membres que leur conscience est désormais engagée, jamais un vote contraire à sa recommandation ne provoque de drame. Il suffirait, à ce sujet, de relire le procès-verbal du congrès de la C.T.C.C., tenu à Montréal en 1949, pour se convaincre de ce que nous avançons ici. Battu par le vote unanime du congrès, après une lutte très longue et de multiples interventions, le R. P. Jacques Cousineau, s.j., a continué son travail auprès du mouvement et accepté lui-même la mesure qu'il avait combattue.

Reste toutefois une seconde hypothèse, à savoir si le recours à l'arbitrage, *dans les circonstances,* pouvait constituer une orientation condamnable au nom de la morale. Dans l'esprit de l'abbé Bélanger, tel était, croyons-nous, le problème. N'est-il pas clair, toutefois, que cette prévision (à savoir que l'arbitrage prolongerait la querelle) restait éminemment discutable? Il n'était certainement pas évident qu'un arbitrage, soit l'exploration du litige par des arbitres impartiaux, fût de nature à aggraver un différend. Du renoncement à l'arbitrage, M. Bélanger pouvait espérer une pause dans le conflit. Mais on n'était pas coupable de prévoir le contraire quand on sait ce que l'absence d'une procédure de griefs, dans une atmosphère de lutte anti-syndicale, peut occasionner de frictions et d'injustices, ce qu'elle peut autoriser de persécutions.

Il était donc clair que les instituteurs n'avaient aucunement offensé la morale en votant pour l'arbitrage, ce que d'ailleurs personne ne leur a reproché depuis.

Mais cela ne devait pas empêcher les mécontents d'exploiter à fond un tel geste. Ils pouvaient désormais représenter l'Alliance comme une force anti-cléricale, voire anti-religieuse. La défense d'un employeur indéfendable se transformait en défense de la foi; la conscience religieuse des instituteurs serait désormais tiraillée, sans que personne ne vienne tirer la question au clair sur le plan des principes. Et quand on touche au Canada français la conscience religieuse, on joue d'un argument puissant.

Au mois de mars 1951, l'union rivale a pris naissance. Le Tribunal d'honneur ne nous cache pas qu'elle s'est constituée en partie par suite d'interventions de principaux, de directeurs de

districts et de certains ecclésiastiques. C'est donc un cas flagrant de jaunisme syndical mais appuyé sur une importante "présomption", à savoir qu'il aurait été endossé par l'autorité religieuse, la plus sacrée de toutes. Pour la première fois, la majorité de l'Alliance semble décliner. De l'extérieur, l'opposition paraît sérieuse, au début du printemps dernier. On peut se demander désormais qui commande l'adhésion du plus grand nombre chez les instituteurs. [1]

C'est à ce moment, le 30 juin dernier, qu'intervient son Excellence Mgr l'Archevêque.

L'INTERVENTION

Que va dire Son Excellence? Va-t-elle condamner le syndicat patronal? Va-t-elle au contraire tirer au clair les griefs qu'elle semblait avoir contre l'Alliance, puisqu'elle n'a jamais expliqué autrement le retrait de son aumônier?

Ni l'un ni l'autre.

Elle propose, comme on sait, la démission des deux exécutifs et suggère le ralliement de tous les instituteurs sous une même bannière. Dans le premier message, qui éclate comme une bombe, elle n'exprime aucune préférence en faveur du cadre de l'Alliance, ce qu'elle fera toutefois le lendemain par la voie des journaux.

De cette première déclaration, il faut souligner tout d'abord un passage capital: celui qui traite de la liberté syndicale. Ce texte est d'une clarté sans équivoque: les syndicats, affirme Mgr Léger, pour être d'authentiques associations professionnelles, doivent être libres. C'est la grande voix de l'Eglise qui résonne dans ces phrases, comme elle résonnera encore, dans le message suivant, quand Son Excellence parlera des devoirs de la Commission scolaire.

Quand à la suggestion elle-même, elle est grandement pensée, prend le problème de très haut et ne s'attarde pas aux questions de détail. Le Tribunal d'honneur la résume ainsi: "Désirant demeurer *au-dessus de la mêlée*, comme en témoigne chacune de vos déclarations, vous avez voulu oublier le passé et juger une *situation de fait*."

Nous ne voulons pas juger cette proposition en elle-même, mais plutôt, profitant du recul dont nous jouissons maintenant après cinq mois de développements divers, rechercher les causes du peu de succès qu'elle a remporté jusqu'ici. Le 20 juin dernier, chacun attendait de l'intervention épiscopale des résultats rapides et une solution définitive. Pourquoi cela ne s'est-il pas produit? On pourrait sans doute citer plusieurs raisons, mais la principale,

---

(1) A noter toutefois que la plus grosse assemblée de l'A.I.C.M. n'a jamais réuni plus de cinq ou six cents personnes.

à notre sens, celle qui résume toutes les autres, c'est l'ambiguïté du geste lui-même aux yeux de l'opinion publique.

Posons franchement la question: Son Excellence apparaissait-elle vraiment "au-dessus de la mêlée", dans l'esprit du public et des instituteurs, au moment de son intervention? Nous ne le croyons pas.

Depuis plusieurs mois déjà, l'A.I.C.M. se réclamait sans vergogne d'être appuyée par l'Archevêché. Pour soutenir cette prétention, ses recruteurs et ses publicistes citaient comme preuve le retrait de l'abbé Bélanger et le fait que l'Alliance n'avait plus d'aumônier. L'hebdomadaire *Notre Temps*, de son côté, interprétait sans scrupule la décision de l'Archevêque; il faisait du retrait de l'aumônier une condamnation en bonne et due forme, la représentait comme une espèce d'excommunication sans bulle. Bref, on s'efforçait par tous les moyens de tirer l'Archevêché du côté des dissidents, à tel point qu'au moment de se prononcer comme arbitre, Mgr Léger apparaissait aux yeux de tous comme partie au différend. Alors que le 20 juin, un juge montait sur le banc, toute une presse lui attribuait déjà un jugement tout fait.

Pourtant, si l'on y regarde de près, on constate qu'à ce moment-là, jamais Son Excellence n'avait formulé à l'endroit de M. Guindon ou de l'Exécutif de l'Alliance le moindre reproche. Seul le retrait de l'aumônier créait une équivoque, réelle il est vrai, à laquelle une seconde allait s'ajouter aussitôt, imposée celle-là par le caractère même de notre milieu social.

Serait-il exagéré d'affirmer ici qu'une "suggestion" épiscopale, dans l'archidiocèse de Montréal, comme d'ailleurs dans toute notre province, équivaut à un ordre? Nous ne le croyons pas. Et quand Son Excellence insiste sur le fait que l'Eglise se permet exceptionnellement de "*suggérer*" (les italiques apparaissent dans le texte original) un remède d'ordre pratique, elle emploie un langage que la réalité québecoise déforme complètement.

Car il est en pratique impossible pour un instituteur catholique de refuser ici une "suggestion" publique de son Archevêque. Cela signifierait pour lui l'impossibilité pratique d'exercer sa profession ou du moins le renoncement à toute promotion importante pour un nombre d'années indéterminé. Ce sont là, nous semble-t-il, des faits incontestables et dont il est nécessaire de tenir compte si l'on veut situer le problème dans ses vraies perspectives.

Or, si Mgr Léger a "suggéré" à M. Guindon de démissionner, ce ne peut être que pour des motifs très graves et que le public ne connait pas. De quoi est-il coupable? D'impertinence, diront certains, d'insoumission à l'autorité religieuse, mais cela ne pourrait dater que du 20 juin dernier. Que s'est-il passé auparavant?

A moins de laisser subsister de graves équivoques dans la conscience publique, il faudra tôt ou tard tirer cela au clair. Car on ne demande pas à un homme de renoncer à sa carrière syndicale (il ne s'agit pas d'un simple gagne-pain) et à sa profession (on ne voit pas bien M. Guindon dans une école de la Commission) sans une raison extrêmement grave. Or, nous l'avouons, cette raison n'est pas claire dans l'esprit des profanes.

Et le profane se demande quels motifs inconnus ont pu justifier cette sommation à démissionner, à l'endroit d'un homme à qui l'on ne reproche rien. Car on comprendrait bien qu'un conseil incite M. Guindon à ce geste de désintéressement si on le croit utile au bien commun, mais puisque en justice on ne peut l'exiger, comment expliquer qu'on en fasse le barème de l'esprit chrétien et de la bonne volonté? De quelque côté qu'on examine le dossier, quelque compilation qu'on en fasse, on en vient fatalement à la conclusion qu'il y manque une pièce essentielle à l'intelligence du tout.

LE TRIBUNAL D'HONNEUR

Et l'on y trouve par contre une pièce insolite, inclassable; le rapport du Tribunal d'honneur.

Ce qui déconcerte, dans ce document, c'est qu'on n'y lit pas une seule des réponses que les événements nous permettaient d'en attendre. L'Alliance et son Exécutif ont-ils démérité des instituteurs et du public en général? Les juges ne l'affirment nulle part de façon claire. Ils se contentent de mettre en doute certains procédés de négociations et reprochent au syndicat de n'avoir pas mené de front avec sa lutte professionnelle une campagne intensive d'éducation sociale. Ils soulignent enfin que l'Exécutif a refusé de comparaître devant eux et qualifient ce refus de scandale pour les enfants.

Le syndicat rival de l'Alliance est-il une créature de l'employeur? Les juges le laissent entendre mais sans rien tirer au clair, sans rien préciser de ces rumeurs accréditées depuis des mois auprès de l'opinion publique.

La Commission scolaire a-t-elle été un employeur indigne, a-t-elle fait de l'anti-syndicalisme? A-t-elle servi d'instrument à la politique mesquine du gouvernement provincial? Les juges se dérobent devant la question et s'en évadent par une petite pirouette assez honteuse:

"La Commission scolaire de Montréal, il est vrai, a eu sa part de torts et de maladresses; elle n'a pas toujours fait preuve d'autant de compréhension qu'on aurait pu le désirer. Cependant, la façon de procéder de l'exécutif de l'Alliance n'explique-t-elle pas le fait qu'il n'ait pas réussi à s'entendre avec la Commission scolaire?"

Soulignons l'élégance d'un jugement qui procède par interrogations tendancieuses.

Enfin, où se trouve, parmi les instituteurs, l'adhésion de la majorité? Car nous sommes en démocratie. Les instituteurs sont des citoyens majeurs. Ils auront en définitive le syndicat qu'ils voudront et le tribunal se devait de s'employer à découvrir leur opinion. Mais sur ce chapitre, les juges restent muets. Ils ne semblent pas s'être préoccupés de ce point-là.

Bref, le tribunal ne nous apprend rien sur le plan des faits, que nous ne connaissions déjà. Il ne répond franchement à aucune question importante. Il se contente d'une recommendation: celle de former un syndicat nouveau.

Après un tel rapport, cette recommandation était-elle susceptible de commander l'adhésion des instituteurs? Nous en doutons fort. Car il faut voir encore qui sont les juges et quelle est leur autorité.

Personne n'ignore que la querelle de l'Alliance a opposé les instituteurs au gouvernement provincial, plus particulièrement à M. Maurice Duplessis. Personne n'ignore que ce gouvernement désigne la majorité des commissaires, c'est-à-dire qu'il *est* la partie patronale dans ce différend. Or les trois juges, dont nous ne mettons pas en doute l'intégrité personnelle, émargent tous trois au budget provincial à titre de professeurs de l'Université de Montréal. Ils reçoivent donc leur traitement, en définitive, de la même main que les instituteurs. (1)

Or, comment le public, qui connait fort peu de choses de MM. Minville, Mayrand et Caron, pouvait-il faire confiance à ce tribunal de juges menacés par l'employeur, dont pas un membre ne se trouvait protégé par la solidarité syndicale, qui tous dépendent pour leur avancement dans la carrière des bonnes grâces patronales? Et comment ces juges ont-ils pu accepter de juger en de telles circonstances?

Car, leur décision eut-elle été la plus sage, la plus raisonnable et la plus juste qu'elle aurait quand même été suspecte aux yeux du public. Or, il est permis de douter que cette décision réponde à tous les qualificatifs mentionnés, puisqu'elle ne respecte pas la liberté des instituteurs.

En effet, après avoir rédigé leur rapport, les juges adressaient aux maîtres d'école un bulletin de vote. Ce bulletin propose-t-il un choix? Non. Il demande l'adhésion à l'idée d'un nouveau syndicat et n'offre d'autre issue qu'un refus total.

Il semble que le tribunal ne veuille pas connaître la volonté

---

(1) A noter aussi que les professeurs de notre université ne jouisssent à ce titre d'aucune protection vis-à-vis de leur employeur. Ils n'ont pas d'association professionnelle. C'est là un des aspects du problème que *CITE LIBRE* étudiera dans un numéro spécial sur la liberté académique.

des instituteurs, mais qu'il cherche uniquement à les diriger vers une formule de son choix. C'est cela, précisément, qui nous paraît inadmissible. [1]

* * *

Qu'on réfléchisse en effet aux conséquences très graves d'une pareille démarche. Si l'Alliance est détruite et son Exécutif chassé sans qu'on ait fait à l'une ou à l'autre un procès honnête, sans que les instituteurs aient eu l'occasion de se prononcer librement, cela signifie, à notre sens, la mort de la liberté syndicale dans nos écoles. Car les mécontents éternels et les complices du patron apprennent vite à exploiter les précédents de cette espèce. Ils sauront désormais qu'un peu d'agitation, justifiée ou non, peut leur donner la tête du syndicat légitime, sans même qu'ils aient besoin pour cela de rallier dans la dissidence une majorité d'instituteurs.

Et quant à la présidence, on se demande qui voudra, hors les complices patronaux, l'assumer dans l'avenir, si M. Guindon se voit évincé de son poste par une autre force que la majorité démocratique.

On se demande aussi qui peut se réjouir d'une assemblée comme celle du Gésu dont *le Devoir* nous donnait, lundi le 29 octobre, un compte rendu très sobre mais non moins éloquent. Ce juge (M. Maximilien Caron) qui met la main à la pâte, ce prêtre (M. l'abbé Mathieu) qui se mêle activement de l'organisation de la soirée... Tout cela nous paraîtrait explicable si l'autorité religieuse avait prononcé une condamnation formelle et motivée de l'Alliance et de son Exécutif. Mais dans les circonstances présentes, cela prend l'aspect d'une lutte où des clercs assument une position partisane, où des chrétiens authentiques se voient opposés contre leur gré à des représentants de l'Eglise et forcés à un impossible choix entre des convictions légitimes et l'approbation d'un parti qui prétend représenter l'Eglise. Cela nous apparaît comme l'amorce de compromissions extrêmement regrettables. Et le problème dépasse ici de très loin la question de liberté syndicale; il compromet l'atmosphère religieuse de nos écoles, l'éducation de nos enfants; il menace d'aboutir aux pires malentendus sur le plan de la foi elle-même. Car la formation d'un parti catholique dans une querelle de ce genre a toujours abouti à la formation d'un parti adverse dont l'opposition, tôt ou tard, en venait à se tromper de cible.

Nous ne croyons pas toutefois qu'il soit encore trop tard pour

---

(1) "Les professeurs ont également reçu un formulaire du tribunal. Celui-ci leur demande s'ils seraient prêts à agréer les bons offices du tribunal dans la formation d'un nouveau syndicat." (*Le Devoir*, 28 septembre 1951.)

faire machine arrière. Il reste à notre avis un moyen de contourner à la fois le refus de démissionner de l'Exécutif de l'Alliance et la lutte furieuse entre les deux associations. Ce moyen, c'est un referendum honnête, au vote secret, par lequel les instituteurs, libres de toute pression extérieure et assurés qu'on acceptera leur décision, pourraient se prononcer en faveur du syndicat de leur choix.

S'ils choisissent l'association récemment formée, l'opinion toute entière respectera leur libre choix et l'Alliance portera désormais l'odieux de la position dissidente. Si, au contraire, ils choisissent l'Alliance, ils verront eux-mêmes à jauger leur Exécutif et décideront de son sort à la majorité. Il existe sûrement une provision légale, dans la constitution de l'Alliance, qui permette, à une majorité définie, la déposition des officiers en cours de terme. Si les instituteurs désirent se défaire de leur Exécutif, ils sauront le faire eux-mêmes. Et alors, dans le premier cas comme dans le second, un nouvel Exécutif ou l'ancien auront chance de continuer efficacement la tâche syndicale entreprise en 1944.

On nous objectera peut-être que cette solution ne supprimerait pas nécessairement toute division entre blocs d'instituteurs; nous sommes tout prêts à l'admettre. Mais nous soutenons aussi qu'aucune solution ne peut, à l'heure actuelle, rallier d'un seul bloc toutes les adhésions. L'expérience des derniers mois ne le prouve-t-elle pas abondamment? Même la démission de M. Guindon prendrait aujourd'hui un air de reculade *in extremis* et ne désarmerait pas la résistance de ses fidèles.

Mais la division, dans le contexte d'une franche liberté syndicale, ne nous apparaît pas comme anormale. Il est illusoire d'espérer, hors les mouvements totalitaires, un syndicalisme monolithique, sans divergences d'opinions. Il serait plus réaliste de viser au contrôle de ces divergences, de ne pas permettre que la Commission scolaire les exploite contre le syndicat ni que les instituteurs en empoisonnent l'atmosphère de leurs classes.

Nous demandons donc une enquête officielle et impartiale:

1° — sur les procédés de la Commission scolaire dont le procès tarde depuis trop longtemps;

2° — sur l'ingérence d'une politicaillerie malhonnête dans nos institutions scolaires;

3° — sur le partage réel de l'opinion des instituteurs entre l'Alliance et les dissidents.

Aussi longtemps que tous ces *faits* ne seront pas tirés au clair, exposés au grand jour, il nous semble impossible d'établir chez les instituteurs un véritable climat de charité. Car la charité ne fleurit véritablement que dans une atmosphère de vérité; elle n'habite pas la maison de l'équivoque ni celle de l'injustice.

CITE LIBRE

NOTE SUR LES ANOMALIES JURIDIQUES DU RETRAIT DE CERTIFICAT

Dans le prolongement de notre prise de position sur le plan proprement sociologique, nous voudrions tenter d'apporter quelque lumière sur le plan juridique qui constitue toujours le bastion de retraite de nos institutions administratives. Sans vouloir porter atteinte au jugement de notre Cour d'appel et sans préjuger de décisions éventuelles dans le présent litige, nous donnerons notre interprétation du pouvoir discrétionnaire qu'a la Commission des Relations Ouvrières de révoquer un certificat de reconnaissance syndicale.

Pour ne pas être taxés de fausser, dans la ligne de notre pensée, les textes légaux, nous citerons les articles mêmes de la Loi des Relations Ouvrières. On y lit ce qui suit à l'article 41: "La Commission peut, pour cause, reviser ou révoquer toute décision et tout ordre rendus par elle et tout certificat qu'elle a émis."

Nous conviendrons, pour les fins de la discussion, que l'Alliance avait commis un acte illégal en déclarant la grève. En face de cette situation irrégulière, quelle mesure pouvait prendre la Commission des Relations Ouvrières, puisque nous admettrons également qu'il était de son ressort de sévir? La Loi spéciale, sous l'empire de laquelle elle exerce son autorité, pourvoit-elle à des mesures disciplinaires? Nous disons oui. Et par mesures disciplinaires, nous faisons allusion à quelque pénalité imposée à la personne civile en faute. L'article quarante-trois de la Loi des Relations Ouvrières décrète que "Quiconque déclare ou provoque une grève ou contre-grève contrairement aux dispositions de la présente loi, ou y participe, est passible, s'il s'agit d'un employeur, d'une association ou d'un officier ou représentant d'une association, d'une amende d'au moins cent dollars et d'au plus mille dollars pour chaque jour ou partie de jour pendant lequel cette grève ou contre-grève existe et dans tous les autres cas, d'une amende de dix à cinquante dollars pour chaque tel jour ou partie de jour".

A la lecture de ces articles 41 et 34, nous constatons que le retrait de certificat exercé contre l'Alliance à la suite de sa grève illégale ne découle pas d'une insuffisance de la Loi mais plutôt d'une erreur d'interprétation.

Quand le législateur, à l'article 41, parle de retrait de certificat, il ne saurait avoir en vue l'annihilation d'une personne qui

commet un acte illégal. Ce serait, comme nous en avons d'ailleurs été témoins, aboutir à une anomalie juridique qui retranche de la société un individu auquel on demande de s'amender au sein même de cette société.

Qu'on ne rétorque pas ici que les unions, habituellement, constituent des organisations bona fide, sans entité juridique, par conséquent sans personnalité civile qui permettrait de les poursuivre devant nos tribunaux. Le législateur a lui-même obvié à cette difficulté quand, le 12 avril 1938, il a sanctionné le texte suivant, tiré du chapitre 342, Statuts Refondus de la Province de Québec 1941, section VIII, articles 28 et 29:

Article 28: "Tout groupement de personnes associées pour la poursuite en commun de fins ou avantages d'ordre industriel, commercial ou professionnel dans cette province, qui n'y possède pas de personnalité civile collective légalement reconnue et n'est pas une société au sens du Code civil, est assujetti aux dispositions de l'article 29 de la présente loi."

Article 29: "L'assignation de tel groupement devant les tribunaux de la province, dans les recours prévus par les lois de la province, peut se faire en assignant un de ses officiers au bureau ordinaire ou reconnu de tel groupement ou en assignant collectivement tel groupement sous le nom sous lequel il se désigne ou est communément désigné ou connu. L'assignation suivant l'un ou l'autre des modes prévus par l'alinéa précédent vaut contre tous les membres de tel groupement et les jugements prononcés dans l'instance sont exécutoires contre tous les biens meubles ou immeubles de tel groupement."

Le pouvoir discrétionnaire laissé à la Commission des Relations Ouvrières de révoquer un certificat doit s'appliquer, selon nous, à des circonstances de nature bien définie pour ne pas priver des individus de l'exercice de leurs droits. Ces circonstances naissent dès que l'union ou le syndicat impliqué ne représente plus la majorité des membres possibles, soit que le consentement des adhérents ait été extorqué par quelque manœuvre frauduleuse, soit tout simplement que le nombre fasse défaut.

Mais seul le problème de la majorité est en jeu. Et le législateur, par l'intermédiaire de sa Commission qui vérifie la minorité réelle, ne fait que reconnaître la disparition d'une personne. Constatant que l'union ne remplit plus les conditions de viabilité juridique, la Commission ne décrète pas son inexistence juridique, elle la publie au grand jour par sa révocation.

C'est à dessein que nous employons l'expression "existence juridique", parce que la Commission des Relations Ouvrières, en reconnaissant la majorité des membres possibles d'une association, reconnaît automatiquement son existence, et en lui remettant un certificat à cette fin elle la pose dans la société organisée comme

un être qui s'engage dans des rapports juridiques. Sans constituer au sens propre de la loi une personne civile, l'association bona fide, investie de sa reconnaissance syndicale, jouit dorénavant de l'organisation juridique de la société.

Dans le cas d'une grève, et précisément en raison de ce seul fait, comment peut-on juridiquement renverser l'ordre des choses et faire abstraction de l'existence de la personne?

Si illégale que soit cette grève, bien loin de conclure à une présomption de minorité, le législateur, par son intermédiaire administratif, la Commission des Relations Ouvrières, doit présumer chez les unionistes une adhésion encore plus cohérente et c'est aller contre le gré des membres majoritaires que de les priver, par un décret d'inanition, de leur mode de représentation. C'est leur enlever leur raison d'être.

Si nous poussons plus avant la logique de la Commission, dans son retrait syndical, nous cherchons en vain la corrélation qui devrait exister dans les pénalités à imposer aux parties en jeu, soit le patron et le syndicat. En effet, nous ne découvrons aucun iota dans la Loi qui permette à la Commission d'adjuger sur la disparition du patron en faute, par quelque mode que ce soit, ne serait-ce que la plus simple et plus discrète recommandation d'expropriation ou d'étatisation.

Le but de la Loi des Relations Ouvrières est de promouvoir la bonne entente entre patrons et ouvriers. Tel est l'esprit de la Loi; le législateur a d'abord en vue l'amélioration des relations. Subsidiairement, s'il y a impossibilité d'entente amiable, le législateur impose un processus qui tient compte de l'équilibre des forces, force économique d'une part, force numérique d'autre part. Mais on laisse toujours, il va de soi, les deux parties en présence l'une de l'autre.

Par la révocation du certificat de reconnaissance syndicale, à la suite d'une grève illégale, non seulement l'on aboutit à une anomalie juridique, mais on va à l'encontre de l'économie de la Loi en vivifiant le courant de révolte qui existe déjà. A une heure où les esprits sont suffisamment montés pour se servir d'une arme même illégale, la grève en l'occurence, le législateur n'a certes pas prévu un mode d'intervention qui envenime le tout.

C'est pour ces deux raisons, d'ordre juridique et d'ordre administratif, que nous croyons que la Commission des Relations Ouvrières a mal interprété la volonté du législateur en révoquant le certificat de l'Alliance. Et chaque fois qu'un tel geste sera répété, autant de fois, à notre avis, sera commise une erreur qui engendre une séquelle d'anomalies.

La discrétion dont jouit la Commission de révoquer un certificat ne doit pas s'interpréter dans le sens d'un pouvoir de vie ou de mort sur les associations ouvrières. Ce n'est pas d'elle que

relève la viabilité d'une association, mais bien de la volonté de ses membres majoritaires. Et la Commission a même le rôle de protéger le droit fondamental de la liberté d'association. Il n'est pas de sa juridiction de priver aucune personne de son droit à la reconnaissance syndicale. Quand elle révoque un certificat pour des motifs d'actes illégaux qui n'entachent pas la liberté des membres d'appartenir à l'union de leur choix, la Commission erre gravement dans l'administration de la Loi parce que le législateur ne saurait réprimer l'illégalité en créant une situation de fait qui équivaut au néant juridique de la partie inculpée.

CITE LIBRE.

L'irréalisme de notre culture

L'échec spirituel, l'échec de la prédication, et, sur le plan politique, la faillite de notre nationalisme, tiennent en particulier à une cause que les prédicants n'aperçoivent pas, leur métier étant de définir un ordre, un idéal, alors que l'atteinte du but qu'ils poursuivent dépend d'une rencontre, la rencontre avec la réalité. On ne se convertit point à un idéal, on se convertit à une réalité, ou plutôt, on la rencontre. Le déclenchement des énergies spirituelles dépend d'un contact avec la réalité, non de l'usage d'une philosophie, si juste soit-elle et quelque étroitement qu'elle convienne à certaines de ses virtualités les plus hautes.

Ce qui a fait — et fait encore chez certains sujets rares — la valeur aiguë de la mystique chrétienne, c'est que les objets de foi sont pour les saints, pour les grands croyants, et furent peut-être plus particulièrement encore pour les contemporains du Christ et les premières générations chrétiennes, d'une réalité fulgurante. Pour les Apôtres, l'avènement du Christ fut comme l'apparition tant attendue de la réalité elle-même, au terme de l'histoire.

Le communisme tire sa force d'une présence semblable de la réalité. Celle-ci, en ce cas, est d'une nature différente, bien entendu. Le passage à la primauté du terrestre est bien connu dans ses causes. La substitution de la mystique athée à la mystique chrétienne, de la mystique matérialiste à la mystique spiritualiste, est particulièrement attribuable au fait qu'il était apparu à l'esprit de certains hommes que la réalité dût revêtir certains caractères d'évidence immédiate pour être acceptée valablement par l'intelligence. La dialectique des bolchévistes les plus purs est le produit d'une tentative "mystique" basée sur une perception nouvelle de la réalité, soit, d'une part, la misère sociale historique de l'homme, et, d'autre part, les possibilités économiques inouïes du genre humain.

Le communisme a compris la misère de l'homme sous le capitalisme et l'illogisme funeste d'une économie anarchique à l'époque machiniste. La réalité, dans ce cas, était si crue, si bien observable, que ce fut elle qui mit en branle et soutient encore toute cette mystique.

Certaines mystiques modernes sont précaires, sans doute, et la teneur en justice de leur inspiration laisse à désirer, comme ce

fut le cas pour la révolution française et comme c'est à mon avis celui de la révolution communiste; mais elles n'en attestent pas moins leur palpable origine. Elles indiquent donc clairement, pour nous, modernes, l'un des plus importants "caprices" de l'esprit, ou plutôt, l'un de ses principes les plus graves.

La pierre d'angle de la mystique chrétienne est la révélation. Ce mot suggère admirablement que le fondement de toute mystique est la divulgation d'une réalité existentielle suprême (ou que l'on donne pour telle, comme dans certaines philosophies, par exemple).

Ces idées générales nous amènent, par une voie indépendante et d'autant plus pénétrante, à tenter de caractériser notre insuffisance dialectique nationale; non sans effleurer forcément certain problème universel de pensée.

Nous nourrissons des mystiques, des idéaux, dont la référence au réel ne se fait plus que vaguement: c'est là le trait le plus irritant de notre culture. Sur le plan politique, par exemple, la chose est évidente: nous entretenons un projet national, un thème hautement patriotique, sans qu'une réalité impérieuse ou exaltante fournisse les éléments essentiels d'une mystique politique dynamique possible. Notre mystique nationale demeure donc forcément sentimentale et se conserve nécessairement dans l'idée. Elle ne s'appuie pas sur une force, elle ne joue pas dans le sens d'un faisceau de lignes de force, car notre réalité est toute de carence. Elle tient à une réalité en partie surrannée, fixée dans une tradition, et qui n'eut peut-être son sens plein que vers le milieu du siècle dernier: cette réalité, c'était, pour nous, la plausibilité, bien XIXe siècle, d'un avenir de petite nation.

Notre souci de conserver un idéal, sans trop de regard pour une réalité souveraine, pour une réalité qui normalement ne devrait pas simplement motiver, expliquer, coutenir, mais exalter, nous fait, dans la culture moderne, une figure assez à part. Mesurez la différence entre un idéal qui s'affirme sous une pression historique énorme: celui de l'Allemagne hitlérienne, par exemple, inévitable produit, haïssable autant qu'on le voudra, du reste, mais vivant, et qui atteste que l'esprit a tout de même ici rencontré une réalité; et, d'autre part, un idéal politique indépendant des forces, nécessairement indifférent à la plus haute courbe de désir politique, désir que seule la perception de l'histoire dynamique peut engendrer, — bref, un idéal politique plastique, tenant à de simples raisons philosophiques ou à des inclinations du sentiment.

(Je choisis l'exemple politique, mais on peut en prendre d'autres; une étude complète, voire simplement équitable, l'exigerait même.)

Nous avons à ce point oublié le recours à la réalité source de foi dynamique, que nous ne faisons plus le contact, même dans

notre propre système classique et en vue de nos propres buts. Notre doctrine nationale n'a point abouti au séparatisme, par exemple; plus généralement, nos idées ne parviennent point à s'exprimer par des entreprises audacieuses. A nos propres œuvres, même quand elles sont possibles et touchent à une réalité, nous appliquons une psychologie idéaliste et systématique dont l'effet est de ne pas laisser utiliser au maximum le réel saisissant dont elles devraient procéder. Nous flottons sur les idées et les systèmes que la tradition nous a légués, et c'est là en grande partie la raison de notre insuffisance en littérature, en sciences, dans le savoir en général, dans l'action aussi; bref, en humanisme.

L'irréalisme profond est vraiment passé dans notre psychologie. Les déficiences de notre histoire, en nous privant des réalités indispensables à la formation d'une âme politique pleine d'énergie et remplie du sens aigu des œuvres à créer, ont contribué à nous ôter le réflexe qui va sans cesse chercher dans le vif de la réalité des raisons stimulantes de foi, de violence et de courage. Nous sommes antimodernes au possible; et dans la mesure où la référence constante des modernes aux révélations du réel est de même nature que celle qui a fait surgir les grandes périodes de l'histoire y compris la chrétienne, non seulement sommes-nous antimodernes, mais nous faisons usage d'une méthode spirituelle contraire à la dynamique même de l'esprit, ce qui, pour un peuple qui ne cesse de parler des choses de l'âme, est assez grave, on en conviendra.

Partout, prédominance de la lettre. Notre culture est le fruit d'une lettre qui a parfaitement résisté à de dures conditions. A ce point de vue, nous devons tout à l'Eglise, dont la Lettre offre à l'histoire le secours et le refus d'une tension extrême. La résistance de la lettre enseignée par l'Eglise est notre histoire même, son épine dorsale. La dureté de l'article de foi a galvanisé notre résistance. Mais la lettre, à force de porter presque tout le poids de l'histoire, le poids de la politique, le poids de la philosophie, le poids de la volonté populaire, laisse une empreinte profonde sur les caractères historiques, y imprime sa propre forme, prend elle-même un relief surprenant dans l'esprit et finit par composer une culture idéaliste dont l'effet est cette référence constante aux principes, au dépôt idéologique, plutôt qu'au facteur déterminant du dynamisme de l'esprit: le réel; le réel recherché passionnément et spécialement pour sa valeur génératrice de puissance et d'épanouissement spirituels. La lettre a résisté pour nous, mais nous le payons cher.

Il se produit dans la suite un autre phénomène, qui, loin de libérer *de* la lettre, en aggrave au contraire l'usage abusif. C'est un phénomène de réponse à l'invasion massive de la culture matérialiste et capitaliste américaine, infâme en bien des aspects. Au

contact de cette ambiance nouvelle, la culture, au niveau du réel, déchoit, tandis qu'elle se raidit et s'autonomise davantage au niveau de la lettre. La culture ancienne, traditionaliste, qui déjà s'appuyait avec excès sur la lettre, sur quoi cherchera-t-elle appui, puisque l'esprit, contaminé, non seulement la déserte mais se décompose? Elle aura tendance, suivant son ancienne ligne de forces, non pas à tenter des solutions capables de récupérer l'esprit lui-même, non pas, conséquemment, à risquer une plongée audacieuse dans le réel (solutions dont le recours à la révolution moderne constitue un des exemples; solutions extrêmement difficiles et par là même improbables) mais à affirmer sa lettre avec une insistance et une inefficacité grandissantes. Démission du côté du réel, proclamation encore plus prononcée de la lettre. Incapacité de tenter les immenses et difficiles recours au réel; choix du plus facile, le recours à une formule spirituelle indirecte, trompeuse, prestigieuse et sans valeur de base, l'affirmation littérale. La démission de la presque totalité des chrétiens devant l'originalité, la grandeur et la hardiesse nécessaires des tâches modernes a marqué profondément la chrétienté. Sans doute est-elle en train de marquer à jamais notre peuple, auquel d'ailleurs les forces manquent pour qu'il en advienne beaucoup autrement.

La tradition, que nous honorons tant, est le lieu de notre irréalisme. Elle est chez nous l'objet d'une faveur qui en fait la principale suggestion pour une préférence outrée de la lettre. On peut prolonger cette idée et l'appliquer à l'histoire, qui représente, en particulier par la faute du groulxisme, une occasion jamais ratée d'idéalisme et un appui évident pour la pensée traditionaliste.

Ceux qui jugent notre inculture, notre apathie politique, notre peu de curiosité, la qualité inférieure de notre recherche du savoir jugent à leur insu une attitude dont l'économie est réductible à un terme principal, celui que je m'efforce d'élucider tout au long de cet article. Mais nos déterminismes politiques ne sont pas les seules causes de cette attitude. Un esprit dogmatique souvent intempestif porte sa part de responsabilité.

Peu de peuples prennent une aussi craintive défense des enseignements reçus et montrent par contre une inconscience aussi aveugle de certaines exigences primordiales de l'esprit, lequel est très mauvais consommateur de "morale", comme on devrait le savoir, comme on paraît le reconnaître quand il s'agit d'exprimer cette vérité par quelque boutade. L'esprit recherche le réel avec un immense appétit, et c'est l'un des torts d'une pensée comme la nôtre, toute faite, récompensée par la lettre, de masquer cette faim-là. (Ce désir est aigu. Cela se voit à l'effet d'emportement, dans les grands mouvements contemporains.)

Nous vivons donc dans une erreur philosophique complète et

permanente. Elle n'est pas cataloguée, il est vrai. Elle n'est évidemment pas soupçonnée de ceux que la réalité ne touche pas et qui livrent à d'autres, à tout un peuple, en héritage, la médiocrité de leurs perceptions et ses conséquences. Dans leur ignorance du principe des grands mouvements de l'âme, ils se passent de cette réalité qui est à l'origine de tous les grands messages et qui est indispensable à leur durée. Notre culture se passe largement d'un principe fondamental à toute culture.

Cependant, la réalité dans laquelle nous vivons est chétive, et peut-être ne pouvons-nous pas changer pour la peine cette condition. C'est là une circonstance atténuante qui a sa valeur. Le rôle de la réalité est si complet qu'elle-même suscite et entretient la passion que nous avons d'elle. Appartenir par exemple à un puissant mouvement des masses ou au contraire à une incidence historique étroite et probablement condamnée, cela n'est pas indifférent sur une culture.

L'importance suprême de cette catégorie (la réalité) pour la dialectique devrait être d'un excellent enseignement pour nous à qui elle ne s'impose pas de nature. Si notre réalité est trop peu chargée pour forcer les portes de notre idéalisme, du moins pouvons-nous dénoncer ce dernier et chercher d'authentiques déterminations. Ce serait déjà progrès que de gagner la conscience nationale à avouer son idéalisme.

Une culture réaliste aiguë découvre que le danger d'idéalisme est inhérent à l'usage de l'idée. L'idéalisme est en quelque sorte consubstantiel à l'idée, et, entre toutes les promesses qu'elle fait, celle-ci tient immanquablement celle de l'idéalisme. Que sera-ce donc d'une culture qui, non prévenue des dangers de l'idée, pénétrée au contraire de l'importance de l'enseignement, donne une confiance aveugle à la première, en en faisant un usage naïf? qui se réfère presque exclusivement à elle comme à la réalité même? qui l'accepte complète et en toutes circonstances, sans défiance, sans aucun soupçon du gauchissement qu'elle cause, et sans information sur l'existence d'une forme de pseudo-culture qui reçoit le nom d'idéalisme; sans avertissement ni défense, donc, contre l'irréalisme, le formalisme, le traditionalisme à l'état pur, le provincialisme, l'académisme, le non-existentialisme, et, généralement, sans arme contre la lettre?

C'est dans cette illusion et cette bonne foi que notre culture va à l'idée. La splendeur de la lettre que la tradition nous a léguée offre elle-même, au reste, combien de raisons d'attachement! Sa perfection, la vérité qu'elle nous garantit et que nous lui pressentons, rendent sans prix l'appareil littéral qui la véhicule. Quelle défense avons-nous contre cette lettre? Aussi peu de défense que ce que nous devons en avoir contre sa vérité.

Sur le plan de l'organisation, sur le plan du jugement dans

les choses immédiates, sur le plan politique ordinaire, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'affirmer une position sur telle ou telle question particulière, l'affaire de l'Ungava, ou la participation aux guerres européennes, ou encore les moyens à employer pour obtenir notre part d'emplois dans le fonctionnarisme ou pour aider au maintien d'un certain niveau de religion dans le peuple, notre jugement est droit et souvent excellent. Ce n'est pas de cette aptitude qu'il est question quand, dans le contexte de cet article, je soutiens qu'il faut observer une carence étonnante de sens objectif dans notre culture. Le jugement pour les choses objectives communes forme bien plutôt, dans la conscience, un palier distinct, où l'intelligence est susceptible de vivre en trop belle harmonie avec la lettre, y croyant encore servir l'esprit. D'où l'on peut voir que ce réalisme, loin de mener à celui dont il est ici question, peut au contraire, par suite d'une certaine fixation culturelle, en maintenir écarté. Ce palier est le plus large de l'esprit humain, le plus banal aussi. Là se recontrent et se composent notamment la médiocrité de l'inspiration, la droiture des intentions et la rectitude des jugements immédiats. C'est même là que la lettre s'impose le plus aisément, compose le mieux, parce qu'elle y est parfaitement utilisable, donc parfaitement utile, pour de pâles applications du savoir (littéral) dans les choses prochaines, toujours aisément comprises et le plus communément servies.

Le rapport de cette espèce de réalisme avec l'idéalisme est l'un des caractères cachés mais les plus importants de notre culture.

Un tel réalisme entretient on ne peut mieux l'idéalisme, car il l'utilise sans le remettre en question.

D'une part, il est tout à fait rassuré sur la valeur de l'idéalisme qu'il invoque; il n'est donc pas conduit à chercher les réalités profondes qui pourraient lui suggérer de nouvelles idées. D'autre part, son propre poids spécifique, sa valeur propre de culture à un niveau donné le font tendre vers l'être, comme tout ce qui peut exister tend vers l'être, et il se fixe alors dans la culture, il se constitue en culture, à son mérite propre.

Quand il se généralise et détermine l'ambiance culturelle, c'est-à-dire la forme de pensée à laquelle on viendra généralement se plier, — quand ce réalisme s'affermit en culture, il affermit du même coup l'idéalisme. L'idéalisme le consolide comme il consolide l'idéalisme. On peut discerner ici un équilibre de pensée où deux termes se répondent pour se maintenir réciproquement, assurant ainsi la fixation, la permanence d'un mode de culture. Mais ce mode, en l'espèce, est malheureusement inférieur.

(Au reste, il est délicat de s'attaquer à cet équilibre, car, en s'en prenant au système mental qui utilise — et par conséquent sauvegarde — un idéalisme, on risque de mettre en danger, non seulement cet idéalisme, mais aussi les idées et les réalités qu'il

renferme.)

La solution du problème général que j'ai rappelé ici dépend trop de la réalité pour qu'il soit bien utile de tirer une conclusion. Celle-ci serait d'ailleurs forcément insuffisante. Les conclusions sont presque toujours le premier faux-pas de l'idéalisme. Mais sûrement pourrions-nous gagner beaucoup en conscience à méditer encore sur le thème de l'idéalisme. Quelques hommes, peut-être, aujourd'hui, pourraient aussi, par des exemples d'éclat, par de véritables coups de force, contribuer à dissiper l'idéalisme. Le mouvement ouvrier offre un champ fort propice à cela.

PIERRE VADBONCŒUR.

Le tombeau des rois

J'ai mon coeur au poing
Comme un faucon aveugle.

Le taciturne oiseau pris à mes doigts,
Lampe gonflée de vin et de sang,
Je descends
Vers les tombeaux des rois,
Etonnée,
A peine née.

Quel fil d'Ariane me mène
Au long des dédales sourds?
L'écho des pas s'y mange à mesure.

(En quel songe
Cette enfant fut-elle liée par la cheville,
Pareille à une esclave fascinée?)

L'auteur du songe
Presse le fil,
Et viennent les pas nus,
Un à un,
Comme les premières gouttes de pluie
Au fonds du puits.

Déjà l'odeur bouge en des orages gonflés,
Suinte sous le pas des portes,
Aux chambres secrètes et rondes,
Là où sont dressés les lits clos.

L'immobile désir des gisants me tire.
Je regarde avec étonnement
A même les noirs ossements
Luire les pierres bleues incrustées.

Quelques tragédies patiemment travaillées,
Sur la poitrine des rois, couchées,
En guise de bijoux
Me sont offertes,
Sans larmes ni regrets.

Sur une seule ligne rangés:
La fumée d'encens, le gâteau de riz séché
Et ma chair qui tremble,
Offrande rituelle et soumise.

Le masque d'or sur ma face absente,
Des fleurs violettes en guise de prunelles,
L'ombre de l'amour me maquille à petits traits précis;
Et cet oiseau que j'ai respire
Et se plaint étrangement.

Un frisson long,
Semblable au vent qui prend, d'arbre en arbre,
Agite sept grands pharaons d'ébène
En leurs étuis solennels et parés.

Ce n'est que la profondeur de la mort qui persiste,
Simulant le dernier tourment,
Cherchant son apaisement
Et son éternité
En un cliquetis léger de bracelets,
Cercles vains, jeux d'ailleurs
Autour de la chair sacrifiée.

Avides de la source fraternelle du mal en moi,
Ils me couchent et me boivent;
Sept fois, je connais l'étau des os
Et la main sèche qui cherche le cœur pour le rompre.

Livide et repue de songe horrible,
Les membres dénoués
Et les morts hors de moi, assassinés,
Quel reflet d'aube s'égare ici?
D'où vient donc que cet oiseau frémit
Et tourne vers le matin
Ses prunelles crevées?

ANNE HÉBERT.

2

Nos nuits de plume et d'abondance
De bras de mers et de fleurs
Tes pieds palmés sur le silence
Les longs cheveux de l'abandon

Les chairs choisies de l'indolence
De fruits de palmes et de pain
L'amour se fait sans qu'on y pense
La nuit je parle avec mes mains

J'inscris au ciel pour qu'on le lise
Sur les oiseaux tes yeux les saints
« Ton corps est ma terre promise
Où j'entre au matin »

RAYMOND-MARIE LÉGER.

Carnet de bord

Tout départ est un rêve lucide, qui livre,
Sitôt rompu, le prix du plus humble lien,
La troublante ferveur d'un monde quotidien,
Où l'âme enracinée puisait sa joie de vivre.

Le vrai visage de l'amour se dévoile, ivre,
Au signal de l'adieu, des larmes qu'il retient.
Le quai s'éloigne, et seule une main crie... Plus rien
Que ce port du néant sur un couchant de cuivre.

Toué par le destin, promis à l'inconnu,
Laisse le soir vêtir ton passé mort et nu,
Et le Fleuve à pleins bords te livrer à la mer.

Je passe l'océan debout sur ses vins bleus,
Foulant des fleurs de neige, et défie les chimères
Du vent, de l'horizon, mon bonheur comme enjeu.

EDMOND LABELLE.

Le temps passe

Dieu n'est toujours pas ici sans qu'on meure,
le temps passe et la terre instable n'a permis
de voir un ciel celui fait d'air
qu'entre deux mots la naissance et la mort.

"Il faut que le temps meure à mesure"
avons-nous dit non pas ensemble mais ici
et là selon notre âge,
et les démons du dénouement toujours remis
ceux qui disent "Plus tard" pour "Jamais" ont brandi
l'arme la plus insidieuse la mémoire
qui eut peur on ne sait de quoi ni après quel
abandon, les mains coupables...
(L'homme qui dort ou fait semblant est revenu
il se nourrit d'enfants ou les regarde
partout dans ce noir il a tout vu
sous tel arbre...) La lumière
ne prouve pas que je sois seul,
ce qui chasse la peur n'est pas à prendre
entre des doigts réels. LE JOUR VIENT-IL?

Le jour est venu sans qu'on l'espère
et nous voici devant un mur
que le calme regard des yeux sans larmes
pénètre et nous voici devant la toile
aux images le tissu soudain visible et fait
par nos secrètes mains les plus actives
de brins si faibles à leur source...
Que l'œil sommé d'être clair s'affaire et voie
ce que les gestes du tisseur font à la vie
sans être vus,
suive le mensonge sans souleur au simple
lien qu'un doigt soulève et rompe sans effort.

Mais le temps passe
et le tisseur jamais oisif assourdit l'air
la conscience un peu s'anime et rappelle
des noms que la rumeur dérobe, l'éveiller
c'est déjà franchir le rêts des heures.

Le temps passe
et ceux dont l'incessant travail fut l'aire
de nos soucis laborieux à peine nés
ceux dont le temps jamais perdu cache les rides
ceux qui ne sont pas nus même ivres
ceux qui maudissent
sont morts et pourtant vivent pour moi ma vie
prêts à revivre en moi leur mort
prêts à mourir jusqu'à la mort du monde.

Le temps passe et nous
le temps passe premier drame d'un enfant
malade et plein de bourreauxs
nous mourons au dernier acte
et nous voici tournant les pages par ennui
n'osant fermer ce livre qu'on a mis
entre nos mains.
Et rien à faire
rien à faire que de finir au mot "Fin".

Le temps passe et nous
n'osons plus ne pas mourir.

Réginald Boisvert.

Décadence de la littérature française

Il s'agissait de vérifier si la littérature française est en décadence, car l'histoire même de cette littérature nous invite à le penser. Il importait toutefois de ne pas donner au mot décadence le sens général et faux d'effondrement. S'il est vrai qu'avec Sartre, la littérature n'est jamais descendue si bas, elle ne s'est jamais non plus, avec Claudel, élevée si haut.

Qui dit décadence laisse entendre naissance et apogée. L'histoire nous enseigne que la décadence d'une littérature porte en elle des valeurs exactement contraires à celles de la naissance, et qu'elle renie par ailleurs toutes les vertus qui ont conduit à son apogée son génie.

La littérature naissante du moyen âge présente les deux caractères traditionnels: la naïveté et l'expression d'un sentiment collectif. La naïveté, ainsi que l'aimait Schiller, implique les valeurs de passion et l'imagniation créatrice. Or, la littérature d'aujourd'hui se situe aux antipodes de la *Chanson de Roland*: elle se reconnaît à la lucidité la plus vive et à l'expression du sentiment le plus individuel possible. Reportons-nous à la profusion des Correspondances et des Journaux intimes.

Il convient en second lieu de saisir le trait particulier du génie français, et nul moyen n'est certes meilleur pour y parvenir que d'examiner ce génie à l'apogée de son expression. Au XVIIième siècle? On le croyait généralement sans discussion. Mais la mode actuelle, attribuable à Gide ou Valéry, incline à partager l'opinion de Michelet: "Le grand siècle, Messieurs, je veux dire le XVIIIième..." Il faut y regarder de plus près.

Le XVIIième siècle a proposé la figure de l'homme français complète mais non définitive. Non définitive, car les siècles futurs vont parfaire la peinture. Complète, car toutes les parts de l'homme y sont respectées. Les moralistes La Fontaine, Molière et La Bruyère s'attachent aux activités de l'esprit. Les poètes occupent le domaine du cœur. Les mystiques (Pascal) et les théologiens (Bossuet) couvrent le champ de l'âme, et Corneille celui de la volonté. Les diverses parts de l'homme ont toutes leur autel et leurs ministres. De sorte qu'à la fin du XVIIième siècle, on peut dire que le caractère de l'homme français, comme de l'homme grec son ancêtre, est l'équilibre. Equilibre plus haut car il doit assimiler un élément plus fort: l'élément chrétien. Et ainsi, s'il fallait désigner le plus pur représentant de la littérature fran-

çaise, il ne conviendrait pas de choisir Montaigne, encore trop près des Grecs, mais Pascal.

Quant au XVIIIième siècle, on dit qu'il est et il se propose lui-même comme "le siècle des moralistes". Il s'est uniquement préoccupé de l'esprit, indifférent aux autres parts de l'homme et méprisant même à leur endroit. L'approfondissement de l'esprit a laissé transparaître la vertu française de sens critique.

Ainsi comprend-on mieux la réflexion de Michelet. Il ne devait pas nier que le siècle de Louis XIV ait laissé pour trait principal l'équilibre. Mais pour lui, j'imagine que cette vertu ne devait pas sembler encore assez particulière, et que par ailleurs l'équilibre était tributaire du sens critique. Le sens critique est la vertu française de l'esprit, et c'est par l'esprit que l'homme français a fait sa grandeur, non par la volonté et la sensibilité comme l'homme allemand ou italien. Aux yeux de Michelet, l'esprit a marqué l'homme français, et le sens critique causé son équilibre. — Dès lors, n'est-ce pas l'équilibre qui importe, et le sens critique n'est-il pas simplement le support de l'autre? Le sens critique paraît la spécialité d'une part de l'homme (son esprit), l'équilibre la spécialité du tout. De sorte que le XVIIIième siècle, sortant de l'ombre le sens critique, a vu après coup la raison de l'équilibre et de la grandeur du XVIIième.

Plaçant donc au XVIIième siècle (à toutes fins de discussion, disons au bref moment entre le XVIIième et le XVIIIième siècle, et à tout prix ailleurs qu'au XIXième) l'apogée de la littérature française, il devient relativement aisé d'en délimiter les deux versants, ascendant et descendant.

La littérature française, du moyen âge au XVIIième siècle, s'est appliquée à rassembler les matériaux qui devaient constituer l'image de l'homme français. La *Chanson de Roland* a procuré le climat physique, le contexte géographique et social, et surtout l'élément qui distinguera l'équilibre français de son prédécesseur: le christianisme.

Le moyen âge déclinant a apporté les matériaux du cœur avec *Tristan et Iseult* et François Villon. Adolescence de la littérature avec sa crise romanesque. Grâce à cette époque, il nous est interdit de prétendre que la France n'ait jamais été capable de romantisme naturel et vigoureux. Mais le romantisme du moyen âge présente ces caractères parce qu'il vient à son heure. Il est authentique et, à côté de lui, le romantisme du XIXième siècle ressemble à la ridicule expérience du vieux Faust. A cet égard, il faut donner raison à Léon Daudet.

La Renaissance enfin, a apporté les éléments de l'esprit, son désir de connaissance et de finesse. La Réforme de Calvin, soulevant l'inquiétude religieuse, a ouvert le domaine de l'âme.

Ame, cœur, esprit, tout est préparé pour une figure éternelle.

Montaigne et François de Sales réunissent les matériaux. Ils ferment une période, celle de la préparation, et en ouvrent une nouvelle, celle de l'action. Mais la figure qu'ils peignent de l'homme est celle de l'homme universel. Il n'est pas encore français. Ils posent les assises de l'édifice et en élèvent la charpente. Le XVIIième siècle va poursuivre cette œuvre et lui donner une architecture plus précise, plus particulière: française.

Nous avons vu qu'au XVIIième siècle toutes les parts de l'homme sont à l'honneur. Le siècle de Louis XIV propose la figure intégrale de l'homme français, mais, encore une fois, inachevée. Les siècles suivants vont, chacun dans son domaine, terminer l'œuvre. Le XVIIIième siècle achève le portrait de l'esprit. Le XIXième se détourne de l'esprit, et se perd littéralement dans les méandres du cœur — une part du moins du XIXième siècle, celle de Hugo et Lamartine; car l'autre part, celle de Balzac et Stendhal, conservant le cœur pour objet, ne se départit pas du caractère français de sens critique. La décadence est le reniement de son génie, et le XIXième siècle romantique peut apparaître, vu sa négation de l'esprit critique, c'est-à-dire du caractère français même, comme le premier signe de la décadence.

A la fin du XIXième siècle, la seule part de l'homme qui ne soit pas exploitée est l'âme. Depuis Pascal, Baudelaire est le premier à se préoccuper de cette maîtresse farouche et mystérieuse. L'écrivain passe du plan de l'art à celui de la mystique. "Il change de stade sur le chemin de la vie." La période d'action cesse, et commence celle de la contemplation. Dès lors, le sens critique, simple qualité du créateur artistique, s'ennoblit en lucidité, vertu de l'homme tout entier. Or, la lucidité est la servante immédiate de la sagesse; et la sagesse, le signe du déclin de l'âge.

Pour Baudelaire, rien n'importe qui n'ait trait à l'essentiel de l'homme et à sa destinée. En lui deux forces se livrent combat; non plus l'esprit de finesse et l'esprit de géométrie, non plus tellement l'amour de l'autre ou la solitude, mais l'amour de Dieu ou le service de Satan.

L'âme demeure, depuis Baudelaire, le problème capital de la littérature, et je n'en voudrais prendre pour exemple que le prestigieux renouveau d'inquiétude spirituelle. La personne de Baudelaire couvre la littérature contemporaine. Les deux forces en lui contenues s'écartent et s'amplifient: du côté de Dieu prend rang Paul Claudel; du côté du Mal, Jean-Paul Sartre. L'homme est aujourd'hui poussé à sa limite: à l'immobilité du désespoir avec Sartre; et, avec Claudel, à la Certitude et à la Connaissance qui n'ont plus besoin d'espoir. Entre Dieu et le Mal, ne prenant parti ni pour l'un ni pour l'autre, se placent les héroïques Mal-

raux et Camus. Mais avec l'héroïsme, l'homme est également à sa limite.

Si c'est la conscience et la lucidité qui ont conduit l'homme à ces frontières qu'il ne peut dépasser, il reste à mépriser le pouvoir de cette conscience, et à s'exiler dans un domaine où elle n'entre pas. Le surréalisme et l'occultisme prennent la voie du subconscient. — Mais nier la lucidité est encore un signe de décadence, s'il est vrai que la lucidité est la marque du génie français.

Il demeure enfin que les autres parts de l'homme sont ouvertes à l'exploitation. Valéry se tourne vers l'esprit, mais c'est pour arriver à sa négation, et pour y arriver à force de lucidité. Proust exploite le domaine du cœur, mais c'est pour aboutir, à force de lucidité également, à la psychologie.

En quelque lieu que vive et s'exprime l'artiste, les bornes de la littérature ne suffisent plus à contenir son inspiration (son inspiration ou sa pensée?) et elle cède sous le poids de la mystique, de la théologie, de la philosophie et de la science.

Toutes les parts de l'homme sont comblées, et le portrait de l'homme français est achevé jusqu'à l'épuisement. Le XVIIième siècle en avait dessiné l'esquisse complète. Le XVIIIième siècle avait parfait le détail de l'esprit, et Valéry clôt le XVIIIième siècle. Le XIXième siècle avait poussé plus avant la peinture du cœur, et Proust termine le XIXième siècle. Baudelaire avait poursuivi l'exploration de l'âme, et Sartre et Claudel en épuisent les forces.

Reste l'insaisissable André Gide, qui ne s'est aventuré profondément en aucun domaine, mais qui est entré dans chacun pour en sortir aussitôt. On peut comparer la position de Gide à celle de Montaigne: de même que Montaigne fermait une époque et se trouvait la somme du versant ascendant, André Gide, classique et romantique tout ensemble, préoccupé de l'esprit, du cœur et de l'âme, peut nous paraître comme la somme du versant descendant.

La moisson est grande et les ouvriers sont peu nombreux. Ceci est vrai pour les origines d'une littérature. Mais aujourd'hui les ouvriers n'ont jamais été en si grand nombre, et tout est engrangé. La littérature n'a plus d'objet. Il faudrait un nouvel homme, et en effet il grandit ailleurs.

Au reste, les vertus qui ont fait l'apogée de la littérature française, les vertus du XVIIième siècle, sont aujourd'hui toutes méprisées. L'artiste s'effaçait derrière son œuvre, et de nos jours l'œuvre s'efface derrière l'homme. L'œuvre d'art existait pour

elle-même, et elle n'existe plus qu'engagée. On respectait l'ordre des genres littéraires, et une œuvre contemporaine appartient à n'importe quoi. On respectait la fiction et le langage, alors que l'art doit avoir une fonction directe et livrer un message social; alors que l'on doit étayer un mot de plusieurs autres pour lui donner son sens originel: on dit littérature-art, car la littérature comprend trop d'activités, on dit poète-poète, car aujourd'hui on est poète en parlant du temps qu'il fait. Jamais on a tant parlé de Babel. Enfin, Malraux ne rechercherait pas si fort le sens du sacré si la littérature le possédait. — Mais il le cherche dans les œuvres du passé. Comme la civilisation qui la devance, la littérature est devenue matérialiste. Or, le moyen âge ne l'était déjà plus.

Aux origines, la naïveté qui fait l'œuvre est étrangère à la lucidité, qui la parfait. Vers le déclin, la lucidité fait s'éloigner la naïveté qui emporte avec elle l'imagination créatrice. Et en effet, aujourd'hui, on ne crée plus, on réfléchit sur les œuvres du passé. "Notre littérature est de l'imprimé sur de l'imprimé."

L'œuvre naïve des origines n'est pas encore œuvre d'art, et l'œuvre lucide du déclin ne l'est plus. Quant à la littérature française, c'est au XVIIième siècle que la naïveté et la lucidité ont fait bon ménage. Il reste que le siècle de Louis XIV se perpétue dans des œuvres qui ne suivent ni le temps ni la mode; ces œuvres ne devancent pas leur siècle (où iraient-elles?), elles vivent en retrait. Il s'agit en général de la littérature des campagnes; c'est curieux comme elle a toujours été du même âge. Pour la permanence en nous des vertus françaises, c'est à cette littérature qu'il convient de nous alimenter, et à celle qui ne cessera de lui ressembler.

L'histoire nous apprend que lorsque naît une littérature, une autre s'éteint. Après de mutuels emprunts, la Grèce n'a pas survécu à Rome, ni Rome à la Gaule. Or, la littérature américaine vit ses années d'enfance. Elle a les caractères mêmes de la littérature du moyen âge: naïveté et expression d'un sentiment collectif. Les romans de Steinbeck ressemblent fort à des épopées. Et les autres paraissent vieillir au même rythme: le jazz et l'architecture des Etats-Unis ont tous les traits d'un art primitif.

Le Canada français est présentement condamné à vivre entre des parents trop vieux et des cousins trop jeunes.

JEAN-GUY BLAIN.

Faites vos jeux

FANATISME ET VERITE

Un prêtre du Québec, trouvé coupable d'avoir détruit le courrier de Sa Majesté, a été condamné à $100 d'amende. Auparavant, deux archevêques avaient fait à propos de cet incident les distinctions qui s'imposaient.

Commentant le zèle intempestif de ce curé, qui avait cru servir l'Eglise en empêchant des circulaires protestantes d'atteindre ses ouailles, l'archevêque de Montréal a déclaré que l'Eglise n'approuve pas de tels procédés, dont la vérité n'a que faire, puisqu'elle porte en elle-même ses propres armes.

Le délit, de même que les déclarations épiscopales, ont évidemment provoqué des réactions diverses.

Dans les milieux anglais, ces réactions furent à peu près unanimes. Des trotskystes du "Labor Challenge" aux correspondants du "Herald", on s'est indigné de l'acte du curé, on a noté les mises au point épiscopales, pour s'en étonner comme de propositions inédites en milieu catholique. On a généralement conclu qu'une hirondelle ne fait pas le printemps, et que de telles déclarations ne seront pas concluantes tant que la liberté de prédication ne sera pas accordée aux protestants du Québec.

Les catholiques éclairés n'ont pas été scandalisés par l'incident de Sainte-Germaine, ni étonnés des déclarations de nos archevêques. Ils savent que l'Eglise commande depuis toujours de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, et que dans un pays où les lois garantissent la conservation et la propagation de la foi, les catholiques ne doivent pas empiéter sur les prérogatives de l'Etat.

Ne devons-nous pas souligner, cependant, le fait qu'un trop grand nombre de catholiques du Québec ne sont pas au clair sur ce point? De sorte que leur réaction, anormale si l'on veut, mais combien naturelle, en est une de surprise ou d'indignation.

Nous n'avons aucun goût pour les bruyants applaudissements qui ont accueilli en certains milieux le geste des autorités religieuses. Nous croyons pourtant qu'il a eu des effets très heureux. Nous ne sommes pas non plus d'accord avec ceux qui prétendent que de tels

gestes devraient être posés plus souvent. Nous aimerions plutôt que des incidents comme celui de Sainte-Germaine ne se produisent plus, et qu'il soit désormais inutile de faire des mises au point. Nous aimerions que soit dissipé ce qui, dans l'ambiance religieuse actuelle, favorise le fanatisme de certains catholiques, clercs ou laïques.

Pour tout dire, nous souhaitons pour nos coréligionnaires un enseignement approfondi sur les domaines respectifs de l'Eglise et de l'Etat, ainsi que sur les rapports établis au Canada entre les pouvoirs civil et religieux. Nous souhaitons également que les consciences soient mieux éclairées sur l'exercice de la liberté religieuse dans un pays démocratique qui accorde cette liberté à plus d'une confession.

Nous sommes prompts à protester contre tout ce qui, dans les provinces protestantes du Canada, entrave les progrès du catholicisme. Nous devons nous rendre compte que la meilleure façon de détruire nos droits religieux dans ces provinces, c'est de refuser aux protestants leurs libertés religieuses dans notre province catholique.

Comme le disait Son Excellence Monseigneur Léger, la vérité porte en elle-même sa propre force de persuasion. Ne faudrait-il pas en conclure qu'en dernière analyse les obstacles accumulés dans le Québec devant les propagandistes protestants desservent singulièrement la vérité?

D'UNE COMMUNAUTE SACERDOTALE

CITE LIBRE tient à signaler la fondation, par Mgr l'Archevêque de Montréal, de la maison Léon XIII, dans la paroisse Sainte-Hélène. C'est, croyons-nous, la première réalisation chez nous d'une communauté sacerdotale séculière sur le plan de la paroisse. Confiée à de jeunes prêtres — le plus âgé n'a que cinq ans de sacerdoce — cette réalisation devrait conduire à la communauté paroissiale authentique souhaitée par de nombreux fidèles et, de toutes façons, si nécessaire.

Les sept prêtres qui forment cette première équipe ont accepté de vivre en communauté: prière, pensée, vie et biens en commun. L'équipe aura la responsabilité de la paroisse ouvrière de Sainte-Hélène et, en même temps, parce qu'elle compte plusieurs aumôniers déjà engagés dans l'action, la partielle responsabilité de certains secteurs du monde social de Montréal: les syndicats ouvriers, les associations patronales, les classes moyennes, les Sciences Sociales à l'Université, les loisirs des jeunes par l'O.B.T., les cours sur la Bible.

Comme chacun des membres s'est spécialisé après de longues études au Canada ou en Europe, l'équipe met en commun une imposante collection d'expériences, une riche doctrine et surtout de nombreuses découvertes effectuées hors des murs de nos traditions. L'équipe cherchera, dans le concret, par l'action paroissiale et l'action sociale, à suivre le rythme de vie de notre époque.

Dans l'ensemble, les problèmes de la vie paroissiale, des œuvres et des actions projetées seront étudiés et discutés en équipe. Nous savons trop les terribles solitudes de nombreux presbytères pour ne pas applaudir à cette innovation. Nous sommes sûrs qu'il sortira de

cette amitié, de cette entr'aide et cette auto-critique sacerdotale des formes de vie paroissiale moins formalistes, plus dynamiques et plus vraies en regard des besoins réels des hommes. C'est la possibilité tant cherchée d'une découverte de liturgie moins routinière et moins mécanique; d'une prédication moins fioriturée, moins prédicante et plus authentique; d'œuvres moins profanes et plus spirituelles tout en demeurant profondément incarnées. Nous nous en réjouissons profondément.

Chronique du temps perdu

INTERVIEW IMAGINAIRE AVEC LE PERE JOSEPH PARE, S.J.

On connait les faits. Le 9 mars dernier, Monsieur Jean Hamelin, représentant la Compagnie du Demi-Siècle, signait un contrat avec le Collège Ste-Marie de Montréal, où il était stipulé que la Compagnie du Demi-Siècle, dont Robert Gadouas était le régisseur, aurait droit de monter, sur la scène du théâtre Gésu, à compter du 17 avril, LE VOLEUR D'ENFANTS, de Jules Supervielle (1). On avait même pris soin d'ajouter que la pièce avait été lue et approuvée par un comité de censure.

Mais un mois plus tard, soit le 10 avril, le Père Joseph Paré, s. j., Recteur du Collège Ste-Marie, téléphonait au signataire du contrat, lui déclarant que la pièce ne pouvait être jouée telle quelle et qu'il s'il tenait à la monter, il lui faudrait accepter les coupures que le Père Paré lui-même y avait pratiquées.

Le lendemain, soit le 11 avril, Robert Gadouas se rendait au Collège Ste-Marie, examina les coupures du Père Paré et les jugea inacceptables. En vérité, les coupures défiguraient la pièce au point de ne plus pouvoir la reconnaître. Gadouas décida donc de ne pas la jouer.

Il y aurait sans doute lieu de considérer le point de vue juridique d'une telle affaire; mais c'est sur son aspect moral que je m'attarderai ici, ou, plus précisément, sur certaines motivations, proches ou lointaines, de la censure exercée par les autorités du Gésu.

Mais c'est là toute une aventure! Comment expliquer en effet que les Pères Jésuites aient insisté, par exemple, pour que le mot "mâles" soit remplacé par le mot "hommes"? Aussi n'ai-je pas cru devoir entourer mes explications de trop de gravité, ce qui d'ailleurs n'aurait eu aucun sens. Toute cette histoire respire la fantaisie, et seule la fantaisie peut la justifier.

L'interview qu'on lira plus bas est donc imaginaire. Mais qu'on ne s'abuse pas: si le dialogue est pure fiction, son objet ne l'est pas. Les corrections apportées au VOLEUR D'ENFANTS par le Père Paré (et rapportées ici) sont authentiques.

Lorsque je téléphonai au Père Joseph Paré ,Recteur du Collège Ste-Marie de Montréal, de bien vouloir m'accorder un entretien, il s'empressa de m'en demander la raison. Je lui répondis qu'une rumeur étrange circulait à Montréal, et qui voulait que lui-même, le Père Paré, eût pratiqué certaines opérations sur *le Voleur d'Enfants* de Jules Supervielle. Le Père Paré éclata de rire, mais d'un rire d'homme heureux:

— Oui, en effet, affirma-t-il, j'ai volé le voleur! C'est tout à fait légitime, vous ne croyez pas? Voyez-vous, ce *Voleur d'Enfants* mena-

---

(1) J. Supervielle, *Le Voleur d'Enfants, comédie en trois actes et un épilogue*, N.R.F., Paris, 1949.

çait de devenir un voleur d'adultes. Alors, vous comprenez, je n'ai pas hésité!

— Je comprends un peu, mais je préférerais comprendre davantage, répondis-je au Père Paré. Certaines transformations m'ont paru...

— C'est que vous ne connaissez pas notre public canadien, mon ami. Venez demain, je vous attendrai sur la scène du théâtre Gésu, à trois heures. Vous verrez, c'est très simple.

Le lendemain à l'heure dite, je me trouvais sur les planches du théâtre. Le rideau était levé; les feux de la rampe (allumés pour la circonstance?) m'empêchaient de distinguer quoi que ce fût de la salle obscure à laquelle je faisais face — si bien que je pouvais me demander s'il n'y avait pas là une foule secrète qui allait assister à quelque comédie improvisée. Deux minutes plus tard, le Père Paré entrait par une des portes du décor.

— J'ai apporté deux exemplaires du *Voleur d'Enfants*, déclara-t-il triomphalement. Bien entendu, ce sont des versions censurées, et nous allons voir ensemble, si vous le voulez, le bien-fondé de mes interventions. Voici votre exemplaire. Et maintenant, soyons sérieux.

Je n'avais manifesté jusqu'alors aucune intention de prendre la chose à la légère. J'allais donc m'étonner de ce "soyons sérieux", lorsque je m'avisai que nous allions peut-être déboucher dans le domaine des impératifs catégoriques, et qu'il y avait lieu de se faire violence.

— Voyons, où est la première coupure? demanda le Père Paré en feuilletant le livre. Tiens, la voilà, page 26.

— En effet, répondis-je. Vous avez censuré ici *clairon ou trompette, peu importe.*

— Il serait plus juste de rétablir le contexte: *Quand il commandait son régiment, il avait les distractions de la caserne. Clairon par-ci, clairon par-là, clairon ou trompette peu importe, toujours est-il que ça l'occupait sans le surmener intellectuellement.*

— Mais je ne vois pas mieux pourquoi vous avez laissé tomber le *clairon ou trompette, peu importe.*

Le Père Paré devint grave:

— Ce n'est pas au clairon que j'en veux. La preuve, c'est que je l'ai laissé passer dans la ligne précédente, mais c'est à ce *ou trompette.* D'abord, le mot trompette ne me plaît pas: si vous le décomposez en deux parties — ce que chacun fait malgré soi — il revêt un caractère d'impertinence qui frise la vulgarité. Mais le plus grave, c'est qu'il est du genre féminin et qu'à côté du mot clairon, qui est masculin, il devient provocant.

— Vous croyez?

— Si Supervielle avait écrit: *clairon et trompette,* je ne serais peut-être pas intervenu, mais le *ou* exprime ici une sorte d'indifférence, que vient ensuite souligner avec grossièreté le *peu importe.* El quand on pense que cette indifférence porte précisément sur le masculin et le féminin, à l'endroit desquels le désir hésite à se fixer, vous conviendrez avec moi que mon devoir était était clair.

— J'avoue, risquai-je, ne pas le distinguer aussi clairement que vous.

Le Père Paré s'impatienta, s'empourpra:

— Je connais mon public, et je sais très bien comment il réagit! Je ne suis pas Recteur du collège pour rien! Et maintenant, passons à la coupure suivante. Page 53.

— J'y suis. Vous avez coupé ici une phrase entière: *Il est vrai qu'en France, quand on n'a pas d'enfants, on n'est pas assez bête pour s'embarrasser de ceux des autres.*

— Vous avez remarqué que c'est une jeune fille qui parle. Elle regrette que son père ne l'ait pas confiée à un Français. Puis elle réfléchit soudain qu'un Français ne se serait pas occupé d'elle car, en France, *quand on n'a pas d'enfants, on n'est pas assez bête pour s'embarrasser de ceux des autres.*

— Cela me semble une boutade sans conséquence, opinai-je timidement.

— Sans conséquence? poursuivit le Père Paré. Mais cette phrase est la dernière de la scène VI et comme toutes les dernières phrases, elle ne peut qu'impressionner fortement le spectateur. Ainsi cette petite remarque qui n'a l'air de rien, peut faire des ravages imprévisibles.

— Vous pensez qu'elle peut faire du tort à l'œuvre de l'adoption?

— Je pense à quelque chose de plus noble encore, et qui risquerait d'être atteint au cœur: la vocation. Pensez à un religieux qui entend soudain cette phrase pour la première fois: *quand on n'a pas d'enfants, on n'est pas assez bête pour s'embarrasser de ceux des autres.* Les éducateurs religieux reçoivent ici une véritable gifle...

— qui pourrait les ébranler?

— Je les connais. Je ne suis pas Recteur de collège pour rien. Passons à la page 124.

— Vous avez remplacé le mot *mâles* par *hommes.*

Le Père Paré se gratta la tête:

— Voyons... pourquoi ai-je fait ce changement? Mâles... Hommes... Lisons le texte, voulez-vous? *Laissez-moi vous le dire puisque nous sommes entre mâles, mon bon Monsieur.*

— Je vous laisse le dire, mon Père...

— Ah! oui! voilà. Eh bien! le mot *mâle* n'a jamais été accepté au Canada.

— Ça, je vous l'accorde.

— Lisez *La Presse,* par exemple...

— Ça, jamais!

— ...et vous ne rencontrerez nulle part ce mot.

— Serait-ce qu'il ressemble au mot *mal?*

Le Père Paré se contenta de sourire:

— Vous voulez rire. Ces deux mots ont des origines absolument différentes et il suffit de connaître son latin pour ne pas les confondre.

— Mais ce n'est pas tout le monde qui connaît son latin.

— N'importe. Je ne pense pas que les gens fassent pareille confusion. Je vois que vous ne connaissez pas notre public, qui est un bon public, et qui ne coupe pas les cheveux en quatre. Le mot *mal,* c'est le mot *mal,* et le mot *mâles* c'est le mot *mâles.* Il ne faut quand même pas compliquer les choses outre mesure.

— J'essayais seulement de vous aider, mon Père.

— Ce n'est pas la peine. Je vous ai dit ce qui en était sur ce point. Passons à un autre. Tenez, page 137. J'ai enlevé ici: *Ce n'est pas Marcelle que je frotte, ce sont ses meubles.* Vous saisissez, je pense, la raison de cette coupure.

— J'attends votre explication.

— Elle est très simple. Et je vous dirai qu'elle est psychologique. Vous savez peut-être qu'une des tendances les plus marquées de notre population canadienne, c'est le lapsus. Nous l'avons remarqué maintes et maintes fois, nos gens font des lapsus beaucoup plus souvent que ceux des autres pays. Vous me direz qu'ils ne connaissent pas très bien leur langue et que cette ignorance occasionne des hésitations, lesquelles se traduisent ensuite par des incorrections et des lapsus? Peut-être. En tout cas, je n'essaie pas d'expliquer, je constate. Voyons...

où en étais-je?

— Les lapsus.

— Merci. Donc, si vous laissez passer une phrase comme: *Ce n'est pas Marcelle que je frotte, ce sont ces meubles,* le spectateur lui, qui a une mémoire phénoménale mais une mémoire qui est sujette à l'action des lapsus, le spectateur, dis-je, finira par répéter trois semaines plus tard: *Ce ne sont pas ses meubles que je frotte, c'est Marcelle.*

— C'est inconcevable!

— Inconcevable en effet, mais c'est ce qui se produit. Et c'est si vrai que je n'aurais pas été surpris d'entendre l'acteur lui-même faire la faute. Aussi n'ai-je pas voulu prendre le risque. Tournons la page maintenant. Page 138. Qu'est-ce que j'ai rayé là?

— *Je pourrai les absorber jusqu'à la dernière goutte et même passer la langue sur le sucre qui restera au fond de la tasse.*

— Très suggestif.

— Il s'agit d'un digestif, observai-je. Rhum et café.

— Eh bien! Ne savez-vous pas que le rhum est une des liqueurs les plus fortes en alcool?

— Auriez-vous peur d'offenser nos Lacordaire?

— Pas du tout. Ils sont assez larges d'esprit pour tolérer chez les autres ce qu'eux-mêmes s'interdisent. D'ailleurs, il s'agit de théâtre ici, et le théâtre est souvent forcé, pour parvenir à son but, de se permettre des libertés. L'art est lié intimement à la vie, et nous ne prétendons pas lui imposer les limites étroites d'une morale scrupuleuse. Mais ce qui m'inquiète ici ne ressort pas à ces domaines, je vous l'avoue franchement. Non, ce qui m'inquiète est exclusivement d'ordre scientifique.

— Je vous écoute.

— Le rhum est très fort en alcool. Son action concertée avec celle du café chaud — car je suppose, et avec raison, qu'il est chaud — ne peut faire autrement que de liquéfier le sucre sans tarder. Aussi, lorsqu'on me parle de *passer la langue sur le sucre qui restera au fond de la tasse,* ne puis-je m'empêcher de voir là une malhonnêteté qui n'est faite que pour suggérer les pires images. Car le sucre étant fondu, seule l'obscénité de l'image demeure. Je pense que vous avez compris.

— Je pense que j'ai compris ce que j'avais à comprendre. Je vous remercie, mon Père, de votre obligeance.

— Ne partez pas, poursuivit le Père Paré. Il me reste encore bien des retouches à justifier. Tant mieux si vous me comprenez si bien. Mais laissez-moi au moins vous expliquer les quelques changements de mise-en-scène que j'ai dû effectuer.

— C'est que....

— Je me limiterai à deux exemples. Le premier, vous le trouverez à la page 157. Justin est avec Marcelle, et le texte indique en italique: *il l'embrasse de force.*

— Que vous avez remplacé par: *il l'embrasse par surprise et vivement.*

— Naturellement! Les baisers qui se donnent vivement et par surprise sont toujours légers et sans conséquence. Ils sont, je dirais, frivoles.

— Et vous approuvez la frivolité?

— Je la préfère à la violence, ajouta le Père Paré, avec un sourire entendu. La violence n'est jamais signe de santé.

— ...alors que la frivolité?

— ...alors que la frivolité masque souvent des sentiments d'une

grande pureté. D'ailleurs, ma seconde correction de mise-en-scène porte sur le même problème. Page 172. Le texte indique: *Il la prend dans ses bras et l'embrasse plusieurs fois de suite...*

— ...qui est devenu sous votre plume: *Il la prend dans ses bras et l'embrasse rapidement.*

— Oui, évidemment. La répétition dans ce domaine équivaut à de l'indécision. Or un amour indécis est un amour sans intérêt. Le véritable amour, lui, n'a pas de ces insistances morbides: il se révèle d'un seul coup, rapidement. C'est bien ça, *rapidement.* Il a, si je puis dire, la rapidité de l'éclair, et son éclat, et sa pureté. Il est foudroyant, il est intense, mais il n'est jamais discontinu, il n'est jamais, comme l'écrit Supervielle dans son texte, *plusieurs fois de suite.* Ah! ça, non, jamais. L'amour, mon cher ami, réside dans la totalité, dans l'unité et dans la permanence. Et quand je dis l'amour, je devrais dire aussi le théâtre, car ce n'est pas pour rien que l'on a confié à un Recteur de collège la responsabilité du Théâtre du Gésu.

Roger ROLLAND.

Corespondance Claudel-Suarès

MEMORIAL DE SAINT SUARES

Le thème de la conversion, ou plus précisément la passion de convertir est passée comme lieu commun dans les lettres françaises. Depuis Léon Bloy s'est développé un curieux prosélytisme de l'engagement surnaturel qui n'a depuis cessé de tourmenter la conscience de l'écrivain. De grands esprits ont été touchés par cette carrière de la croyance: voyez Claudel, Jammes, Maritain, Ghéon, Rivière, Du Bos. C'est avec raison que la critique catholique a parlé d'une renaissance de la foi. D'importants ouvrages sont là pour en témoigner avec éloquence.

Et c'est bien le caractère le plus singulier de cette époque néo-mystique que de tels ouvrages aient été écrits. Que signifie en effet cette profusion de témoignages où chacun veut expliquer son aventure personnelle avec la grâce? Sinon que la littérature elle-même offrait à ce courant de ferveur religieuse une sensibilité et un lieu d'expression prêts à l'accueillir. Aussi bien, que ce fanatisme du salut opère au grand jour avec quelque provocation ne fait aujourd'hui le scandale de personne. Il suffit pour comprendre son goût inédit de place publique de le rattacher aux plus exemplaires *correspondances* du XIXe siècle. Tant de zèle apostolique ne se serait pas imposé si furieusement comme genre littéraire si la sensibilité française n'avait été depuis longtemps éveillée au culte de soi. "Les Confessions" et "les Mémoires d'outre-tombe" sont ses ancêtres en ligne directe. Ce n'est pas en vain que depuis Baudelaire le travail de la conscience occupe toute la curiosité des lettres. Par la porte étroite, l'exercice de confession est entré dans le domaine de la littérature et est devenu la matière même de l'œuvre littéraire.

Il n'en faut point trop s'étonner en un temps où l'écrivain lui-même a pris plus d'importance que ses propres écrits. N'est-ce pas le spectacle que nous donnent les meilleurs: Gide et Mauriac, Montherlant et Jouhandeau. L'intimité de la vie charnelle, spirituelle et surnaturelle appartient aujourd'hui au domaine public. Même les plus secrètes, les petites et grandes histoires courent les rues. (C'est une faiblesse à laquelle n'aurait jamais consenti la retenue classique.) Je ne blâme pas l'écrivain d'être et de se trouver si intéressant. Mais je déplore seulement pour les bienfaits de la solitude et l'avenir de l'œuvre d'art qu'il se laisse envahir et disperser par le vulgaire. La pression de l'histoire sur l'individu et l'inquiétude de l'homme sur lui-même auront provoqué chez l'écrivain deux attitudes qui

sont bien de ce temps: le goût de l'exhibitionnisme et une forme suspecte de sincérité. De part et d'autre, c'est la vérité du travail de création qui est diminuée.

Car dans ces grands procès-verbaux de conversion, et dans presque tous les ouvrages confidentiels, il est visible que l'homme se préfère à l'artiste. Ce qu'il affirme pour la durée, ce n'est point l'effort de création, mais l'état civil du créateur. Le rapport essentiel qui lie l'artiste à l'univers est inversé. De cette confusion majeure, deux conséquences paraissent évidentes: en premier lieu, une transmutation profonde des valeurs du langage qui perd sa relation d'objectivité; et en second lieu, la naissance d'une littérature-témoignage qui nie la discipline de la création artistique. Je sais bien que les mœurs littéraires d'aujourd'hui s'accommodent aisément de l'équivoque. Elles n'en précipitent pas moins la notion de littérature vers sa décadence. Il est funeste pour la durée de l'art que l'écrivain ne consente à s'effacer. L'exemple de la biographie spirituelle est significatif, qui est écrite par ceux-là mêmes qui l'ont vécue. Voyez la "correspondance", d'André Suarès et de Paul Claudel.

C'est une des plus passionnantes qu'on puisse écrire. Mais il ne s'agit pas de littérature, mais bien plutôt d'une recherche et d'une forme particulière des lettres françaises, de la conscience française. L'ouvrage n'appartient à la littérature que par le moyen du langage, et non par la forme de son architecture ou l'économie de son expression. L'idée de littérature implique la souveraine ambition de l'œuvre d'art qu'il serait vain de chercher dans cette "correspondance". Ce livre est un témoignage. Un témoignage sur les approximations spirituelles d'un grand esprit tourmenté, je veux dire: André Suarès.

La "correspondance" d'André Suarès et de Paul Claudel s'ouvre en 1904 sur une simple circonstance. Suarès vient d'écrire un de ses premiers ouvrages: "Sur la mort de mon frère", qu'il envoie à Claudel. Du grand poète catholique qu'il admire comme un nouveau Dante, il connaît "Tête d'or" et "Connaissance de l'Est". Claudel ignore à peu près tout de ce farouche solitaire. Mais il est touché par l'accent de désespoir qu'exprime sa méditation. Il lui répond de Fou-Tchéou. Les deux hommes commencent de correspondre.

Les premières rencontres ont lieu à Paris, au printemps de 1905. Entre ces deux hommes animés de la plus absolue sincérité, la conversation va sans retard à l'essentiel. Claudel n'hésite pas: "Vous êtes certainement chrétien, dit-il à Suarès,... mais vous ne croyez pas en Dieu ou plutôt en ce que nous appellerons en bloc la vérité catholique. Je suis amené à penser que si vous ne possédez pas déjà la vérité... c'est que vous n'avez pas voulu la chercher." Suarès est déjà réticent, et répond qu'il ne peut dès maintenant partager la foi de son ami. "Ne me pressez pas, seulement... Vous ne voyez pas ce qui me sépare de la foi: rien en effet — rien que l'adhésion irrésistible, l'assentiment juste qui fait coincider la raison au centre où toute la passion du cœur tombe. Cette raison que je déteste et méprise me retient toutefois... Mon cœur est seul dans cet amour. J'y vois mon destin d'éternelle solitude". Mais Claudel presse son ami. Il lui conseille la prière et lui donne l'adresse de son confesseur.

C'est une lutte spirituelle qui est engagée dans ce dialogue. Et Claudel s'impatiente, élève déjà la voi: "La conversion est une grâce unique, le plus grand de tous les miracles... un débat entre vous seul et Dieu. Si vous étiez converti, c'est alors que vous n'auriez plus besoin de mon amitié." Mais il tempère aussitôt son ardeur apostolique: "Les intentions de Dieu à votre égard sont évidentes, mais au reste faites ce que vous voudrez, je suis bien rassuré à votre égard, vous ne lui échapperez pas". Claudel sent bien la résistance de Suarès, et après avoir failli à lui arracher le cri de la foi, voudrait persuader son esprit. C'est toute la "correspondance" de 1906.

"N'êtes-vous pas, Suarès... qu'un amateur passionné des choses de l'âme et de l'intelligence? Non, je ne le crois pas. Les véritables raisons de ne pas vous faire catholique, vous ne les avez jamais dites... Je sais seulement que vous avez la foi, la charité et même l'espérance". Suarès a été touché dans sa liberté, et s'en plaint amèrement. Sa réponse est pathétique: "Ce n'est pas vous, Claudel, qui pouvez m'engendrer au salut, vous qui n'êtes pas un saint... Vous ne voulez pas me prendre pour qui je suis. Je sens en catholique, et je pense en païen: voilà tout le mystère. Mes raisons sont celles d'un païen. Il m'est impossible de dire: je crois et je sais. Je ne puis croire uniquement parce que j'aurais du bonheur à croire... Dans un païen, la nature est la raison... Elle s'oppose à ce que le désir passionné du cœur devienne une certitude."

Claudel gardera le silence pendant une longue année. Ses lettres, comme celles de Suarès, éviteront soigneusement un question aussi brûlante. Mais le consul se reproche d'avoir failli à la lumière, de n'avoir pas encore sauvé son ami. Sa lettre du 3 mars 1907 est une sorte d'ultimatum fraternel: "Si vous voulez Dieu et la vérité catholique, en dehors de laquelle je ne pense point et ne suis point, prouvez-le par l'acte. Si vous n'attendiez Dieu de moi, qu'attendriez-vous?

De nouveau Suarès retraite dans une hautaine réserve. Malade et délaissé dans la plus extrême pauvreté, déchiré par le désespoir de jamais "créer à son image en attendant la mort, l'image de la vie", il parle avec une tragique éloquence de la grandeur de la souffrance humaine et de l'ivresse de son absolue solitude. C'est l'époque de "Voici l'Homme" et bientôt des "Images de la grandeur". Il médite son "Pascal" et son "Dostoïewsky".

Pendant près de cinq ans, la "correspondance" deviendra une sorte d'échange intellectuel entre les deux grands écrivains. Avec une merveilleuse lucidité d'analyse, Suarès écrira à Claudel la critique de ses ouvrages. Mais les lettres se font rares depuis 1912. Le poète parait avoir renoncé au salut de l'essayiste. Mais au bas d'une lettre du 13 septembre 1913, il ajoute: "Quand quitterez-vous enfin ce parti du désespoir?... Quand cesserez-vous de résister à Dieu? Quand serez-vous catholique?"

Ce sera le silence définitif de Suarès. La "correspondance" est interrompue de 1914 à 1925. Quelques mots de circonstances en 1926. Quatre lettres de Claudel, de 1933 à 1938, toutes restées sans réponse. Jusqu'à sa mort Suarès restera prisonnier de sa solitude.

A travers la variation du dialogue, André Suarès et Paul Claudel se sont rapprochés puis éloignés sans rupture apparente. L'un et l'autre se sont conservé jusqu'à la fin une indéfectible amitié. Faut-il donc penser que seule la question religieuse ait interrompu leur commerce spirituel? Il est difficile de l'affirmer de Suarès, qui chercha passionnément la vérité jusqu'à sa mort, hanté par l'idée de posséder un absolu que son cœur appelait Dieu. Quant à Claudel, cela ne paraît pas faire de doute: "Quant à attendre de moi une amitié purement humaine, non, Suarès, vous le savez. Tout ce qu'il y a en moi et qui n'est pas Dieu, ne vaut pas la peine que je le donne. Je ne sais plus ce que les gens appellent la beauté, et ce qu'on appelle l'art est pour moi moins que rien". Cette parole était prononcée en 1907, et fut suivie d'un long silence. Et dans sa lettre d'adieu à Suarès, écrite en 1937: "C'est sur le plan de la souffrance, et non sur aucun autre que je vous ai jadis rencontré, et que j'espérais arriver jusqu'à votre âme. L'art, éternel ennemi des artistes, m'a barré le chemin, consolidant d'autres obstacles, et je me suis éloigné sans vous avoir oublié, mais me comprenant inutile".

L'art, ennemi éternel des artistes. Après vingt-cinq ans, Claudel comprenait le refus de Suarès. Ainsi commençait de s'éclairer le malentendu essentiel qu'avaient entretenu les illusions du langage et de l'amitié. A

Suarès, Claudel était venu apporter la joie, l'exaltation et la sérénité d'une certitude. Suarès était demeuré dans la souffrance et l'angoisse, impuissant à sortir de sa fière et douloureuse solitude par la sympathie de l'art. Voici comme il se peint lui-même: "Caerdal (le Condottiere de Suarès) est un homme qui a toujours été en passion... Il a coutume de dire que l'art poétique est la loi de tout homme vraiment né pour ne pas mourir... Comme la religion, l'Art vise la plénitude et embrasse profondément la douleur et la mort... C'est la victoire sur la mort, une possession directe sur l'univers: là on se sent éternel..." Et il ajoute: "L'art s'impose à la sainteté même et domine toute la vie".

Oui, voici l'homme. Une sorte de grand-prêtre de l'Art, dont le culte doit lui révéler Dieu par la poésie. Cette révélation, c'est la sainteté elle-même, une sainteté de la beauté, une sainteté paienne. Suarès plaçait dans cette religion la passion la plus haute de son esprit: "J'ai la religion; mais en moi la religion n'a pas d'objet, ce qui est terrible. Je suis plein de prières, sans savoir qui prier. Le divin inonde mon être, il le déborde. Mais je n'ai point de Dieu. Je n'ai que des dieux, en nombre infini, et partout... Le divin, c'est la nature: proprement et strictement tout. Mais ce tout n'est rien... c'est un rêve... Une conception de ce genre échappe à l'intelligence. Ici il faut sentir et ne point penser. La raison ne mène que sur le deuil. Et pour elle, il n'y a rien au-delà".

Aux yeux de Suarès, renoncer pour le catholicisme à chercher la vérité du côté de la Beauté ne pouvait que représenter une humiliation de la Grandeur. "Devenir saint pour soi-même", écrivait Baudelaire. L'espoir le plus pathétique et le nihilisme le plus farouche semblent s'être combattus jusqu'à la mort.

Comme André Gide dans le libre examen des valeurs morales et Paul Valéry dans l'activité créatrice de l'intelligence pure, André Suarès dans le culte passionné de la beauté rejoint la grande tradition française de la sainteté profane. Mais sur cette discipline personnelle de la perfection, il est le seul à construire une mystique vivante. Toute l'activité de son esprit repose sur la foi en son immortalité dont il s'applique à saisir une parfaite connaissance. Si la grandeur de l'art est pour lui un des chemins les plus sûrs vers la possession de cette connaissance suprême, c'est que l'art est Amour et Vérité. Devant cette exigence d'absolu, personne n'a su comme Suarès se faire "une âme si intense et si nue".

Saint Suarès ou la passion de la sincérité.

MAURICE BLAIN

"PREMIERS SECRETS"

Les *Premiers Secrets* d'Eloi de Grandmont rappellent aux grandes personnes que nous sommes, que l'état d'innocence est le privilège du poète. Tout au fond de son puits de merveilles, il compose les images du petit monde bucolique qu'il aperçoit par un carré de ciel clair. Occupés au grand jeu vain d'exister par les temps qui courent, ce n'est pas sans un ravissement un peu attristé que nous retrouvons cette vérité sensible au cœur.

L'innocence, c'est aussi le signe mystérieux de l'enfance, cet univers fragile où vit la poésie de Grandmont. C'est l'âge du rêve, de l'évasion vers ces contrées où seul le bonheur arrive.

Quand viendrez-vous dormir
Sous le ciel vert des arbres?
Quand pourrons-nous ensemble
Abandonner la terre?

Obscurs jardins de silence, édens d'une vie antérieure intacte et farouche. L'étonnement vierge encore y forme en secret les illusions les plus douces, les sentiments les plus exquis, les fantaisies les plus naturelles. Visions fugitives, caprices légers, souvenirs vaporeux: tout se fixe dans l'immobile durée du merveilleux.

Tu danses dans un ciel
Où l'espoir est léger.
Va, danse en déposant au creux de chaque pas
Le trésor très cruel de ton chagrin d'enfant.

Le monde se réveille, le soleil danse, les arbres sont chargés de fruits. Les yeux clairs des petites filles et les caresses de l'eau, la douce fraîcheur des saisons et la sensualité vive des plaisirs: tels sont les thèmes de l'enchantement. Cette folle ivresse du monde vivant ouvre les portes du royaume magique de la beauté.

Aux jeux de l'enfance
Vous aviez des yeux si clairs;
Aux plaisirs des plages,
Tant de bonds imprévus...
O votre corps de jeune arbre
Etonné de ses premiers fruits!
Prisonnère de l'ombre,
Vous donniez plus de baisers
Que l'arbre n'a de feuilles.

Mais cette beauté, c'est le paysage le plus familier:

Bruits légers du matin,
Bruit lumineux des fermes,
Doux fracas des chevaux
Sur les routes pierreuses...
Le soleil sonne aux portes
Et dans de grandes chambres
S'éveillent les bras blancs
De celle que l'on aime.

La vie et le rêve confondus brûlent au midi d'un monde en fête:

...ce fruit mûr
Tombe avec un bruit sec
Et la bouche est déjà
Toute enduite de sable.
C'est l'été sans relâche
Et l'été de l'amour.
Le désir se réveille...

Ces *Premiers Secrets* sont les dernières images d'un monde heureux. *La Jeune Fille constellée,* n'est-ce pas le génie de l'enchantement qui va bientôt retourner au sommeil de l'imagination? Tout s'achève dans le *Voyage d'Arlequin:* le dormeur réveillé voit se dissiper ses fantômes, et s'évanouir toute la beauté des songes.

« *Le temps d'ouvrir la fenêtre*
En plein cœur de l'été,
Le temps d'être heureux... »

La fragilité de la durée, telle est la matière des poèmes de Grandmont. Impressionnisme poétique, son art cherche à révéler à travers le dessin d'une forme claire l'obscure tendresse, l'enchantement mystérieux d'une imagination et d'une sensibilité encore saisies par le goût du paradis de l'enfance. C'est sans effort que l'émotion disparue se fixe dans la figure et le rythme de cette exquise poésie.

MAURICE BLAIN.

"OBJETS TROUVES"

Je me laisse prendre aux tours de ce poète heureux, sans crainte et sans regret. Je sais bien que lui-même n'a pu résister à de vifs sentiments qui forment d'eux-mêmes des images à ce point précises que nous en voyons l'envers sans effort. Un humour pénétrant, fait de mélancolie et d'ironie, soutient cette poésie. Mais les équivoques de l'humour se dissipent dans un éclat de rire qui appartient à l'enfance autant qu'à l'adolescence, ou font place à un sentiment inconnu qui impose le silence où pourront s'accomplir toutes les promesses.

C'est le chant de la première jeunesse qui nous conduit au domaine de l'inattendu. Les sentiments naissent et meurent en quelques secondes pour reparaître frais d'espoir avant la fin du vers. C'est parfois une simple chanson qui remue ciel et terre:

A l'aube, j'ai le corps couvert de mille étoiles
Que je fourre en riant dans mes goussets troués,
Mais quand naît le soleil, quand le tour est joué,
L'araignée économe en a garni sa toile.

Ailleurs, la lumière nait du choc des images, et nous dépassons le pouvoir des mots:

Vous m'avez éveillé. Parents, voici ma ville.
C'était un grand désert. J'avais un beau navire.
Vous ne voyiez donc pas comme j'étais tranquille?

Ou, ceci:

Si l'oiseau chante encor, tu verras les chevaux
Et les chariots bleus des reines endormies.
Si la brise se tait, regarde les pavots
Se suivre tout le long des grilles, leurs amies.
Car toi-même tu es le roi de ces coteaux.
Les rois que tu verras n'auront pas de royaume.
Et les fleurs des sentiers se faneront bientôt.
— Si l'ombre avait une ombre on verrait des fantômes.

J'imagine que Sylvain Garneau a quitté d'hier l'enfant triste et espiègle qu'il retrouve, quand il le désire, dans les rues de la ville ou dans un décor de rêve:

Et nous allions, le soir, dans nos lits, deux à deux,
Raconter en silence à nos amis lunaires
Combien nous les aimions ces centaures peureux
Qui courent, enflammés, sur les dunes légères.

Le jeu devenait si facile qu'il fallait le secours d'une prosodie sévère pour empêcher qu'il ne fût vain. Mais l'alexandrin a une vivacité qu'on ne lui connaissait plus; le sonnet, une liberté d'allure presque provocante. Et cette poésie, qui sait atteindre au silence, a des accents qui ne peuvent venir que de sentiments très réfléchis. Ce sont des enfants du grand nombre que *les frères de la lune, les fuyards de la nuit* ou *les jaseurs de noir:*

L'odeur des grands chevaux parvient jusqu'à la ville.
C'est le vent chaud d'été qui met des étendards
Dans ce grand ciel grêlé d'étoiles en retard...
Un seul instant, peux-tu laisser l'ombre tranquille?

Sylvain Garneau sait interroger l'ombre. Qui en douterait?

ROBERT ELIE.

CELUI QUI A DIT NON

L'éducation de la pureté n'est pas une œuvre de tout repos. Les initiatives les plus louables en ce sens sont parfois en butte à des difficultés imprévues. Quand les obstacles prennent la forme d'une opposition systématique ou d'une ironie irréfléchie, les zélateurs ont déjà bien de la peine à les surmonter. Mais imaginez les angoisses d'un éducateur de la pureté aux prises avec un concurrent commercial!

Pour ceux qui ignorent tout du "Centre Maria Goretti", nous rappelons que le 20 juillet 1950, au cours d'une audience, le Souverain Pontife recommandait au R. P. Alfred Laplante, c.s.c., de répandre la dévotion à la nouvelle sainte.

"J'ai cru, avoue lui-même le R. P. Laplante, qu'un excellent moyen de répondre à ses désirs était d'utiliser le cinéma. C'est pourquoi, le 10 novembre 1950, j'acquérais, au nom de l'Oeuvre du Service Familial que je représente, les droits exclusifs d'exhiber la version française du célèbre film: "La Fille des Marais" qui relate la vie, le martyre de sainte Maria Goretti, canonisée l'an dernier."

En septembre dernier, le théâtre "Champlain", du Cap-de-la Madeleine, proposait à ses clients, par la voix des journaux, d'aider cette "œuvre sociale nouvelle", en assistant à une représentation du film en question.

Vers le même temps, un autre cinéma, de Trois-Rivières, celui-là, s'avisait de participer par le même moyen à l'apostolat de la pureté. Le "Cinéma de Paris" publiait dans "Le Nouvelliste", sur huit colonnes, une annonce à cet effet: "Maria Goretti... Sa vie... Son martyre... Sa mort — Seule et unique version originale du film illustrant la vie et le martyre de sainte Maria Goretti — La pure enfant qui a préféré la mort à la souillure." Suivait le scénario du film, et l'affirmation que le Saint-Père "a vu et béni" "cette unique version originale du film d'Augusto Génina".

Le coup était dur, on en conviendra. Le "Cinéma de Paris" voulait utiliser "Maria Goretti" à ses propres fins. Le R. P. Laplante a dit non.

Le lendemain paraissait dans "Le Nouvelliste" une annonce du "Champlain", étalant sur trois colonnes une lettre du Révérend Père. Ayant rappelé la grande mission qu'il poursuit, le religieux s'ingéniait à déjouer les visées de ses concurrents.

"L'Oeuvre du Service Familial est... seule au Canada, à posséder les droits d'exhiber la copie française du film: "La Fille des Marais". J'ai refusé d'acquérir les droits de *la copie originale, qui est parlée en italien avec des sous-titres anglais.* Car n'ayant aucun intérêt pour notre population française, cette copie n'aurait pu servir les fins apostoliques que je poursuis." (Les soulignés sont dans le texte.)

Alliant à son zèle apostolique un vigoureux sens pratique, le Père Laplante écrit ensuite:

"Je suis enchanté d'apprendre que vous avez eu l'heureuse idée de présenter au Champlain, *non seulement à votre sympathique popu-*

lation du Cap de la Madeleine, mais aussi à celle de Trois-Rivières, **le film "LA FILLE DES MARAIS", la seule et unique copie qui existe en français. Permettez-moi de vous féliciter et de vous remercier pour la si bienveillante collaboration que vous apportez à la mission que je poursuis. Soyez assuré que votre geste porte le gage de *grâces* et de *bénédictions spéciales pour vous et votre clientèle.*" (Les soulignés sont de nous.)**

Nous ignorons les suites de ce vertueux duel autour de "Celle qui a dit non". Nous serions heureux d'apprendre que la public s'est rallié autour de la version, quelle qu'elle soit, la plus susceptible d'assurer le triomphe de la pureté sur le mercantilisme.

R. B.

JOURNALISME D'INFORMATION

L'idéal de notre presse quotidienne est de nous fournir une information correcte et impartiale. Nous tenons à le dire pour le profit de ceux qui ne le savent pas, ou qui ont pu interpréter avec malveillance les divergences qu'on pouvait remarquer récemment dans les compte-rendus des divers journaux en marge des déclarations de l'archevêque de Montréal au congrès annuel de l'Association Professionnelle des Industriels.

"Les patrons chrétiens doivent d'abord reconnaitre les droits des ouvriers". Tel est le titre, sur quatre colonnes, dont *le Devoir* coiffait sa reproduction du texte intégral de Son Excellence. Les lecteurs de ce journal ont appris que Monseigneur Léger avait souligné devant les industriels la nécessité d'organisations patronales et ouvrières; la compétence de l'Eglise à déterminer les points d'incidence entre la technique et la morale; la nécessité pour le chrétien de tenir compte des intérêts surnaturels, même dans le domaine temporel. Suivaient un certain nombre de prises de position énergiques sur quelques points particulièrement importants:

"Vous avez dit tantôt, déclarait Son Excellence, que l'ouvrier a le droit d'être à votre table, et pourtant, je n'en ai jamais rencontré un seul.

"Vous devez donc profiter de cette réunion pour replacer devant vos yeux l'idéal que l'Eglise vous trace. *Tout d'abord, rappelez-vous bien que votre association ne vivra que dans la mesure où tous ses membres seront gagnés à la cause du syndicalisme chrétien.* A quoi servent ces déclarations d'allégeance à l'Eglise de tout le groupe si chaque membre n'est pas prêt à faire des sacrifices pour assurer le triomphe de l'Eglise?"

"Les conditions d'habitation pour un grand nombre de familles ouvrières sont une occasion prochaine de manquer aux lois les plus élémentaires de la morale...

"...de riches propriétaires (fréquentent) ostensiblement l'Eglise alors qu'ils viennent de soutirer quelques centaines de dollars à un pauvre ouvrier qui doit emprunter d'usuriers perfides pour payer le droit d'entrer dans son logis. Je vous déclare que JE NE PRENDRAI PAS DE VACANCES TANT QU'IL Y AURA UN TAUDIS DANS LA PROVINCE. Elle est riche, notre province. Pourquoi alors tant de misères, tant de taudis? Ils sont nombreux ceux qui possèdent une belle maison à la ville et une autre à la campagne; l'une est toujours vide, alors que des gens sont sans logis.

"JE N'AI PAS A VOUS DEFENDRE. Je parle ici au nom des pauvres, au nom de ceux qui ne sont pas à votre table, qui n'y seront jamais. Je veux être l'avocat de ceux qui souffrent. L'Evêque demeurera toujours le défenseur des économiquement faibles et des malheureux.

"Plusieurs familles ouvrières souffrent de sous-alimentation et plusieurs semblent l'ignorer!"

L'éminent prélat invitait également patrons et ouvriers à *"se hâter de bâtir une défense contre la marée montante du mal"*, "pour déjouer une propagande habile, pour réfuter une fausse doctrine de paix, pour lutter contre la force du matérialisme, pour arracher les âmes au mal.".

Et pour finir, il déclarait avec force:

"Je ne vous demande pas la charité pour les pauvres — je demande pour eux la justice sociale — c'est pour cette raison que je viens ici."

La Presse ouvre son compte-rendu de la même session du même congrès par un titre sur deux colonnes: "L'entreprise privée, pierre de touche de nos libertés", puis explique en sous-titre que "l'hon. O. Gagnon le souligne vigoureusement au banquet annuel de l'A.P.I. et dénonce l'exploitation de la doctrine de l'Eglise". Suivent un deuxième et un troisième sous-titres: "Mgr P.-E. Léger", "l'archevêque de Montréal s'engage à ne pas prendre de repos tant qu'il se trouvera un seul pauvre à Montréal."

Après un tel début, il va sans dire que le plus clair de l'article (quatre colonnes) est consacré à la conférence du trésorier provincial.

Nous apprenons pourtant, vers la fin du compte-rendu, que l'archevêque de Montréal a adressé aux industriels "un appel vibrant pour une conscience plus aiguë de leur mission" qui consiste, d'une part, "à faire en sorte que soit progressivement comblé le large fossé qui sépare la technique de la morale. De l'autre côté, il faut que l'industriel fasse toute sa part pour que cesse l'isolement de l'ouvrier et que repreme un dialogue fécond entre employeurs et ouvriers".

"Rappelant la grande misère, même dans notre province, de milliers de pauvres gens qui habitent des taudis, l'archevêque a mis cette situation en comparaison avec l'état de ceux qui possèdent en plus d'une riche résidence à la ville, une luxueuse villa à la mer ou en montagne. En sorte que, alors que certains possèdent deux toits, deux habitations confortables, dont l'une est à une époque ou l'autre de l'année vide, d'autres n'ont pour tout partage que de misérables masures. Situation révoltante, déclare Son Excellence, et qu'il importe de corriger."

"Revenant sur le problème de la grande détresse des miséreux et sur la terrible responsabilité que cet état de choses entraîne pour les favorisés de la fortune, Son Exc. proclame l'urgence de la situation et le devoir qu'il y a pour tous de collaborer à l'instauration pour les malheureux d'un état de choses plus compatible avec la dignité de personne humaine."

C'est ici que *la Presse* — sans doute pour damer le pion à ses concurrents, — fait promettre à Son Excellence de "ne pas prendre de vacances tant et aussi longtemps qu'il y aura encore un seul pauvre dans mon diocèse".

"Faisant allusion à la crise du logement, l'Archevêque de Montréal a dénoncé en termes vigoureux "les gens qui, pour louer des locaux dont ils disposent, réclament des prix inabordables". Il a rappelé que "le coût croissant de la vie constitue un drame quotidien pour les pauvres, drame que les riches doivent tenter, de toutes leurs forces, d'atténuer". Point final.

Nous cherchons en vain une seule allusion au problème syndical, et l'appel à la justice est devenu un "appel à la conscience". On croirait que l'archevêque a demandé l'aumône, alors qu'en fait, il a déclaré nettement le contraire. Le compte-rendu suivant crée encore davantage cette impression.

Selon *la Voix de l'Est*, de Granby, "L'Archevêque de Montréal, dont le visage énergique ne dissimule plus la fatigue extrême qui semble l'accabler depuis quelque temps, a lancé un appel pathétique en faveur des pauvres. Il a donné l'assurance qu'il continuerait d'être l'apôtre de ces derniers qui

n'ont pas de moyens de défense".

Tout le compte rendu est par ailleurs un résumé du "résumé" de la *Presse*. On y rapporte que Monseigneur s'est écrié: "Je ne prendrai pas de repos tant qu'il restera un pauvre à Montréal." Ce qui, entre nous, soulage considérablement la conscience de ceux qui pourraient, par impossible, "abuser de la richesse" à Granby.

Ce tour de presse est forcément incomplet. Nous aimerions par exemple faire connaître à nos lecteurs les comptes rendus respectifs du *Canada* et de *Montréal-Matin*. Nul doute qu'ils nous procureraient un supplément... d'information. Sans parler de ceux du *Soleil*, de l'*Evénement-Journal* du *Nouvelliste* et de *la Tribune*.

Nous pouvons cependant conclure sans hésitation que l'idéal de l'objectivité journalistique est difficile à atteindre, surtout en un temps où existe "un large fossé entre la technique et la morale".

R. B.

LITTERATURES COMPAREES

"Dans les deux premiers numéros, la revendication agressive encourageait trop facilement des écarts dans l'expression de sentiments chrétiens, dont il est réconfortant de constater aujourd'hui, à presque toutes les pages, une manifestation vigoureuse encore, mais assez sereine et constructive pour souffrir le dialogue."

(Marie-Joseph d'Anjou, Relations, deuxième paragraphe d'un article sur *Cité libre* intitulé "Dialogue et malentendu")

"A quoi serviraient des appels fiévreux au "dialogue" si celui-ci doit s'aheurter à des positions chrétiennes mal éclairées?"

(Marie-Joseph d'Anjou, Relations, cinquième paragraphe du même article sur *Cité libre* intitulé "Dialogue et malentendu")

Et *Cité libre* attend toujours les explications demandées au Père d'Anjou dans notre troisième livraison, à savoir comment "nous a manqué, au moment propice, l'influence d'une paternité (de l'esprit comme de la chair) vraiment adulte et désintéressée".

G. P.

Collection de l'Archiviste

CITE LIBRE

Vol. 1, no 4 Décembre 1951

Administration: 3492 Prud'homme, Montréal

Abonnement: $2.00 pour 4 numéros

ALLIED PRESS, MONTREAL 28